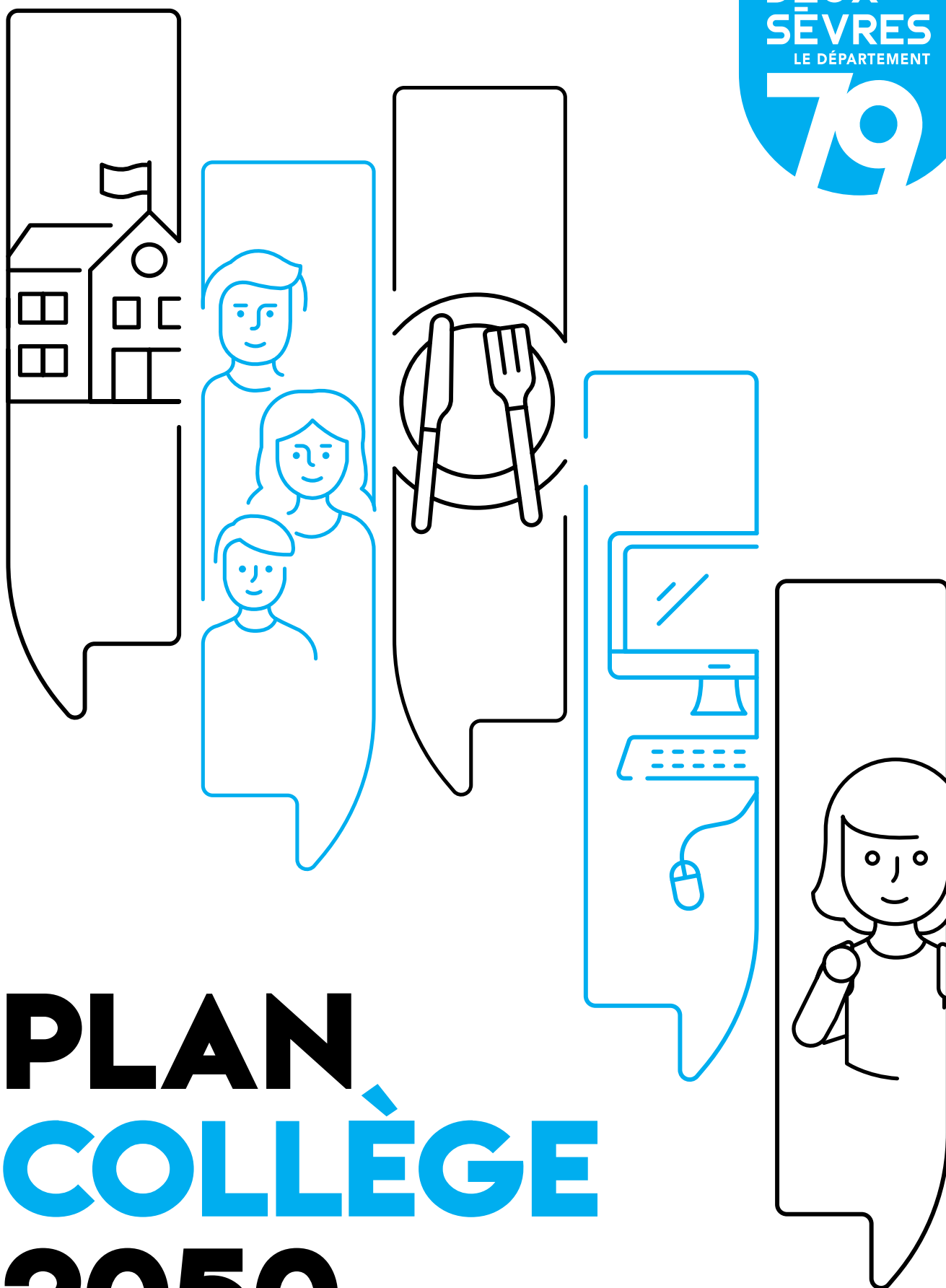




PLAN COLLÈGE 2050

SOMMAIRE

PARTIE 1 : UN PLAN POUR LA REUSSITE DES COLLEGIENS ET LA MODERNISATION DU TERRITOIRE..... 6

- La restructuration des parcs collèges engagée sur le plan national face à l'érosion du nombre d'élèves 8
- Pourquoi bâtir un plan collège en Deux-Sèvres ? 14
- Une vaste concertation et une réflexion par territoire pour bâtir un plan visionnaire..... 16
- La réussite des collégiens et de la ruralité au cœur du Plan Collège 2050 18

PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX EN DEUX-SEVRES AU 1^{ER} MAI 2026..... 20

- Les collèges publics en Deux-Sèvres : implantations et caractéristiques 22
- Le privé complémentaire de l'offre publique 25
- Évolution de la population collégienne de 2022 à 2026 26
- Les projections démographiques de la population collégienne 2022-2032 28
- Des capacités d'accueil déconnectées des effectifs projetés en 2032..... 30
- Des disparités sociales importantes liées au contexte économique local 32
- Des disparités sociales importantes liées en partie à l'éloignement des pôles urbains 34

PARTIE 3 : 2023-2026 : LES AVANCÉES DU PLAN COLLÈGE 2050 36

- Construire le collège de demain et l'avenir de la jeunesse 38
- Les orientations bâtimentaires issues des ateliers de travail..... 40
- Des recommandations pour l'aménagement des cours de collèges 43
- Le territoire pilote : travaux et reconversions..... 44
- Les travaux engagés sur le territoire pilote : collège de Parthenay, collège de Secondigny, collège de Thénédaz..... 46
- Trois collèges hors territoire pilote intégrés au Plan Collège 2050 : collèges niortais Philippe-de-Commines et Gérard-Philipe, collège de Melle 54
- Calendrier récapitulatif des travaux du Plan Collège 2050 au 1^{er} septembre 2026..... 60

Dans les 10 prochaines années, le département des Deux-Sèvres comptera 3 700 élèves en moins dans les écoles maternelles et primaires. La même dynamique concernera, huit ans plus tard, les collèges. Quatre années après, les lycées.

Cette tendance est d'ores et déjà en cours : le département a compté 1 300 élèves de moins ces deux dernières années, 5 000 en 10 ans.

De telles perspectives démographiques, prises ensemble avec d'autres nécessités, telles que la modernisation des établissements, leur rénovation énergétique ou leur adaptation aux évolutions climatiques en cours justifient de se saisir de la question de l'organisation du service public de l'éducation.

Dans ce domaine, comme en d'autres matières, anticiper, ne pas attendre d'être contraint, c'est se donner des marges de manœuvre et être en mesure de penser l'organisation des services publics sur le territoire.

Voilà pourquoi, le 30 juin dernier, retrouvant avec plaisir la salle des délibérations du Conseil départemental, je m'étais exprimé très clairement : le Conseil départemental des Deux-Sèvres a fait le choix de l'action. C'est un choix éclairé. C'est un choix nécessaire pour ne pas attendre que soient administrativement notifiées des fermetures de divisions, et se retrouver, dans l'urgence, à faire des choix complexes et difficiles. Ces investissements pour l'avenir sont en conséquence financièrement soutenus par l'Etat, qui en partage les objectifs.

Et l'État est lui-même confronté exactement de la même manière aux mêmes enjeux pour l'organisation du service public de l'éducation dans l'enseignement primaire, avec les communes et intercommunalités. Sous mon impulsion et celle de la Directrice des services académiques de l'Éducation nationale, les maires ont été invités à prendre le même parti : celui de l'adaptation de l'existant d'une manière pensée, maîtrisée, plutôt que de faire le dos rond et de subir, au fil des ans, des fermetures de classes inéluctables au vu des évolutions démographiques.

Je sais combien le sujet est délicat et combien il est important pour les familles, les élèves, les personnels enseignants, administratifs et techniques qui travaillent dans les écoles et collèges du département.

L'objectif, est d'anticiper les contraintes, et de leur permettre au plus tôt de bénéficier de collèges ou d'écoles plus beaux, plus fonctionnels, mieux adaptés à l'évolution du climat, et qui pourront compter sur un bassin d'élèves suffisant pour assurer une éducation de la meilleure qualité, garante de la réussite éducative de tous nos enfants et nos jeunes.

L'Etat sera toujours disponible et présent pour tous ceux qui s'engagent dans le choix d'une réflexion et d'une action visant à organiser des évolutions maîtrisées de ce service public essentiel, en tenant compte des enjeux d'aménagement du territoire départemental, comme l'a fait avec le Plan Collège 2050 le Département des Deux-Sèvres.

Simon FETET

Préfet des Deux-Sèvres
(d'avril 2025 à août 2026)

Construire l'avenir de la jeunesse et de la ruralité

Il y a trois ans, nous engageons le Plan Collège 2050, véritable mobilisation générale en faveur de la jeunesse et de la ruralité. Son objectif : offrir à chaque collégien l'accès à un collège moderne tout en répondant au décret tertiaire imposant aux collectivités territoriales un objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050 et tout en anticipant la chute de la démographie scolaire.

En Deux-Sèvres, comme sur le plan national, cette érosion devient chaque année plus palpable. La dernière estimation établie par l'Éducation nationale annonce même une chute de la démographie scolaire au sein des établissements publics plus importante que celle estimée en 2022 au moment de l'écriture du Plan Collège 2050 : l'effectif projeté 2032-2033 des collégiens affiche une baisse de 25 % par rapport à l'effectif 2022-2023 alors que celle calculée en 2023 était de 12 %. Les dernières projections 2032-2033 annoncent 10 329 collégiens contre 13 542 lors de la rentrée scolaire 2022-2023. Ces données viennent confirmer, s'il en était besoin, la nécessité de ce vaste chantier. Il était urgent et surtout de notre responsabilité d'engager ce plan en 2023 !

Anticiper la baisse démographique scolaire n'est pas un renoncement : c'est, au contraire, une chance de repenser nos établissements pour les rendre plus performants, plus accueillants, plus attractifs, plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Construire des établissements pour lesquels les choix bâtimentaires ne sont pas de simples réflexions techniques mais traduisent une réflexion profonde sur la vie de l'élève participe à la réussite des jeunes. Une ambition portée par un Département, une puissance publique qui investit pour eux, et croit en eux. Tout comme elle investit pour la ruralité, et croit en elle.

Car si le Plan Collège 2050 engendre certains bouleversements pour la population, il porte en lui la modernisation du département et son corollaire qui fait battre le cœur d'un territoire, l'attractivité. Des collèges neufs ou restructurés séduiront les familles tandis que les reconversions de ces derniers offriront une offre de services tout aussi attractive.

Ce Plan Collège 2050 sanctuarise notre ambition pour une jeunesse qui réussit, une ruralité qui s'épanouit. À l'inaction politique qui aurait mené cette dernière vers le déclin, nous avons choisi la prise de décisions et l'anticipation permettant de bâtir, aujourd'hui, des projets pour une ruralité vivante et attractive, demain.

En somme, construire le collège de demain, c'est construire l'avenir de la jeunesse, l'avenir de la ruralité.

Coralie DENOUES

Présidente du Conseil départemental
des Deux-Sèvres

PARTIE 01



A large, solid blue abstract shape that starts from the bottom left and curves upwards towards the right, filling the lower half of the page.

UN PLAN POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS ET LA MODERNISATION DU TERRITOIRE

La restructuration du parc des collèges engagée sur le plan national face à l'érosion du nombre d'élèves

À l'horizon 2035, le système scolaire français comptera environ 2 millions d'élèves de moins qu'en 2019 (source journal Le Monde, mardi 4 mars 2026). Une chute des effectifs vertigineuse dans une France où, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de décès a été supérieur à celui des naissances en 2025. Selon les statistiques de l'Insee publiées en janvier 2026, 645 000 bébés ont vu le jour dans le pays soit 2,1 % de moins que l'année précédente, une chute de 24 % par rapport à 2010.

La baisse de la natalité a d'ores et déjà des conséquences sur le nombre d'élèves dans le premier degré. À la rentrée de septembre 2025, les effectifs dans les écoles du premier degré (maternelle, élémentaire, élèves de 3 à 10 ans) ont de nouveau reculé, de 106 900 élèves sur un an (-1,7 %), selon une étude de la Direction des études statistiques du ministère de l'Éducation nationale.

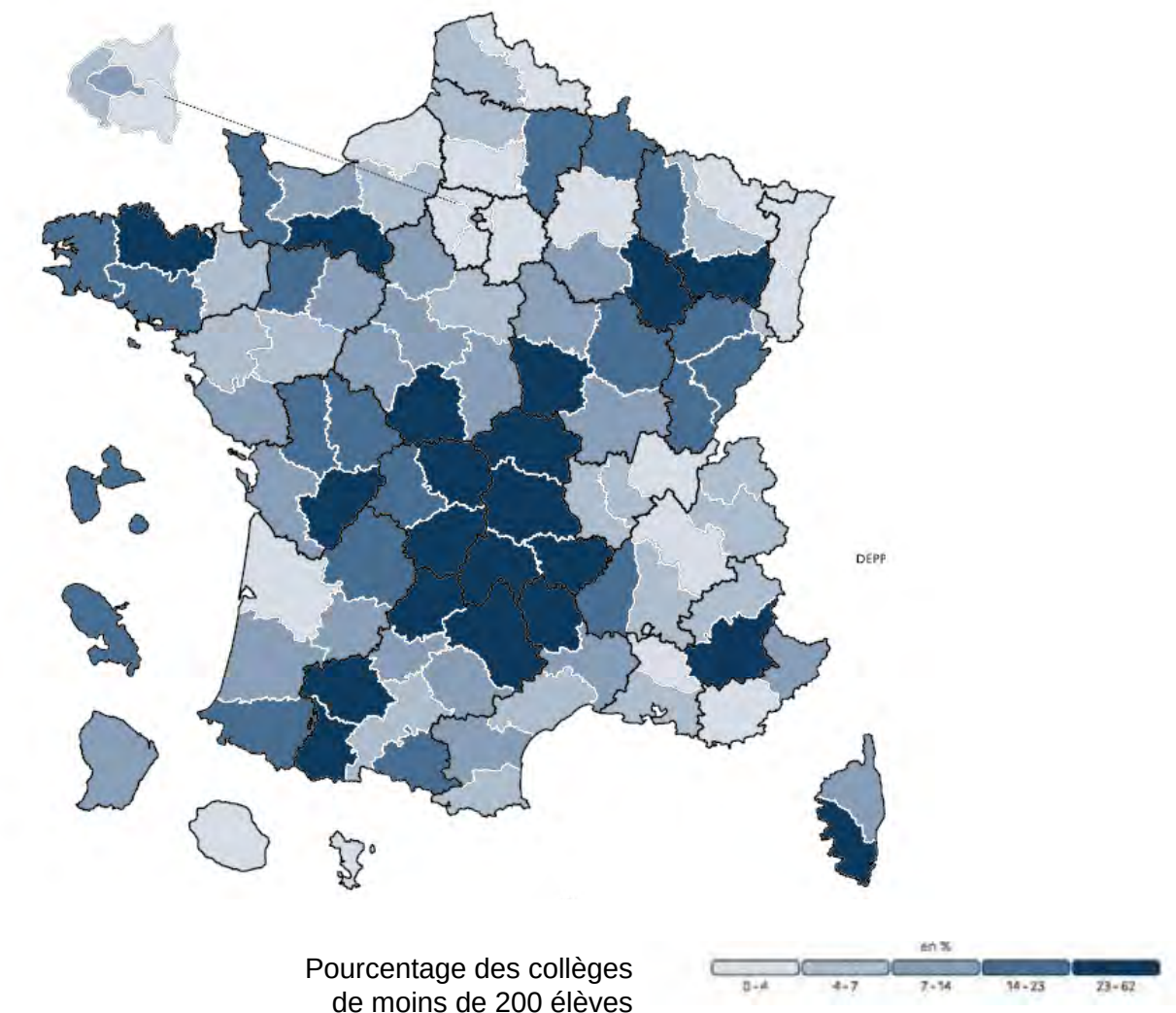
Un véritable choc démographique

La rentrée scolaire 2024-2025 a marqué un tournant. **Pour la première fois, une diminution du nombre des collégiens a été constatée au plan national.** Selon les prévisions de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, les effectifs devraient baisser de 2,7 % entre 2024 et 2027. Cette baisse démographique a forcément des conséquences directes sur les établissements scolaires. Selon

un rapport d'information du Sénat n° 749 (2024-2025), déposé le 18 juin 2025, face à l'ampleur de la chute démographique à venir - 200 000 collégiens en moins dans les cinq prochaines années - et même si le Gouvernement venait à vouloir profiter de celle-ci pour améliorer le taux d'encadrement des élèves, des fermetures de classes sont à prévoir. Le ministère de l'Éducation nationale dans une note d'avril 2026 va plus loin et **annonce une baisse de 743 800 collégiens à l'horizon 2035** (lire en page 10 et 11). Les rapporteurs rappellent quant à eux que le maillage des collèges est particulièrement dense : entre 1964 et 1969, 1 150 établissements du second degré ont été construits - « 1 par jour » - du fait de l'explosion du nombre de jeunes à scolariser, la hausse de démographie se trouvant accentuée par le prolongement de l'instruction obligatoire de 14 ans à 16 ans. Entre 1958 et 1973, les effectifs des collégiens et des lycéens ont ainsi presque triplé.

Face à cette érosion, certains collèges seront fragilisés, notamment les plus petits. On dénombre actuellement 711 collèges de moins de 200 élèves, soit 10 % des collèges. 173 d'entre eux accueillent moins de 100 élèves. Ces collèges de petite taille sont d'ailleurs majoritaires dans trois départements : la Creuse (61 % des collèges), le Cantal (58 %) et la Nièvre (53 %). *Voir carte ci-contre.*

Part des collèges de moins de 200 élèves par département à la rentrée scolaire 2024-2025



Un rapport sénatorial conforté dernièrement par celui, annuel, de la **Cour des comptes** (source Les Echos, jeudi 26 mars 2026). Ce dernier alerte sur la baisse démographique et les menaces qu'elle fait peser sur certains collèges, notamment dans les territoires ruraux. **Les magistrats préconisent un regroupement des écoles, collèges, lycées**, un modèle qui était celui du 19^e siècle avec les cités scolaires. **« Ces regroupements doivent être favorisés dans les cinq ans**

à venir de manière concertée entre l'Education nationale et les Départements », peut-on lire.

La Cour des comptes appelle à « repenser rapidement le maillage territorial des collèges » pour des enjeux financiers et de cohésion territoriale mais aussi de mixité sociale. Pour cela, elle invite à « associer dès à présent l'enseignement privé sous contrat à la définition du nouveau maillage territorial ».

En ordre de marche face à l'érosion du nombre des collégiens

Selon Départements de France (DF), s'il existe 104 situations différentes dans les 104 Départements de Métropole et d'Outre-Mer, ces derniers ont tous enclenché une réflexion sur leur parc des collèges. **Au vu de la baisse démographique, des exigences environnementales et des contraintes budgétaires, « les parcs collèges des Départements sont en pleine phase de restructuration »,** précise Départements de France. Et de citer : "Certains Départements ferment des collèges, c'est le cas du Calvados. Quant à l'Essonne, il procède à une resectorisation ainsi qu'au développement des mobilités et regroupe des établissements". La géographie peu étalée de ce département permet cette évolution tandis que d'autres, à la géographie plus vaste et/ou plus contraignante (routes de montagne notamment) maintiennent coûte que coûte tous les établissements en travaillant sur la carte scolaire afin de maintenir un nombre suffisant de divisions par collège.

À noter que la ligne rouge évoquée par le Ministère de l'Éducation nationale s'élève à 300 élèves par établissement, seuil au-dessous duquel un collège peut rencontrer des difficultés à maintenir une équipe pédagogique étoffée. **« Des discussions sont en cours entre le ministère et Départements de France à propos de ce seuil car si on venait à fermer tous les établissements de moins de 300 élèves, la majorité serait rayée de la carte notamment dans les départements ruraux »,** conclut Départements de France.

Pour chaque Département de France, il s'agit donc de procéder à un travail d'orfèvre par bassin de vie pour ces collèges. **Un travail mené avec un objectif prioritaire : le collège doit apporter à chaque élève les moyens de son épanouissement intellectuel et social.** Cela en composant avec les contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les collectivités départementales et avec les normes environnementales imposant aux collectivités territoriales un objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050.

À l'horizon 2035 les collèges auront perdu 743 800 élèves

À horizon 2035, selon une note d'avril 2026 du ministère de l'Éducation nationale, les effectifs du premier et du second degré dans les établissements publics et privés sous contrat diminueraient de 1 676 800 élèves, soit une baisse de 14,2 % de la population scolaire actuelle. Sur l'ensemble de la période, cette baisse serait plus

accentuée dans le premier degré (- 933 000 élèves, - 15,2 %) que dans le second degré (- 743 800 élèves, - 13,2 %). Baisse dans le premier degré qui se répercutera forcément sur le second degré dans quelques années. Cette évolution sera plus marquée en milieu rural notamment dans le centre de la France.

Les Deux-Sèvres, très impactées par la décroissance scolaire

Selon les éléments relatifs aux Deux-Sèvres et à l'académie de Poitiers, issus de l'étude sur la projection des effectifs à l'horizon 2035 transmise par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, **l'académie de Poitiers fait partie des territoires les plus impactés par la décroissance scolaire, avec une baisse proche de - 20 % d'ici 2035**, nettement supérieure à la moyenne nationale. A l'échelle départementale, **les Deux-Sèvres accuseront une baisse de - 22,8 % d'élèves d'ici 2035** (baisse très forte).

Écart interne important :

- Deux-Sèvres : - 2,4 % en 2026 ;
- Vienne : - 0,9 % en 2026.

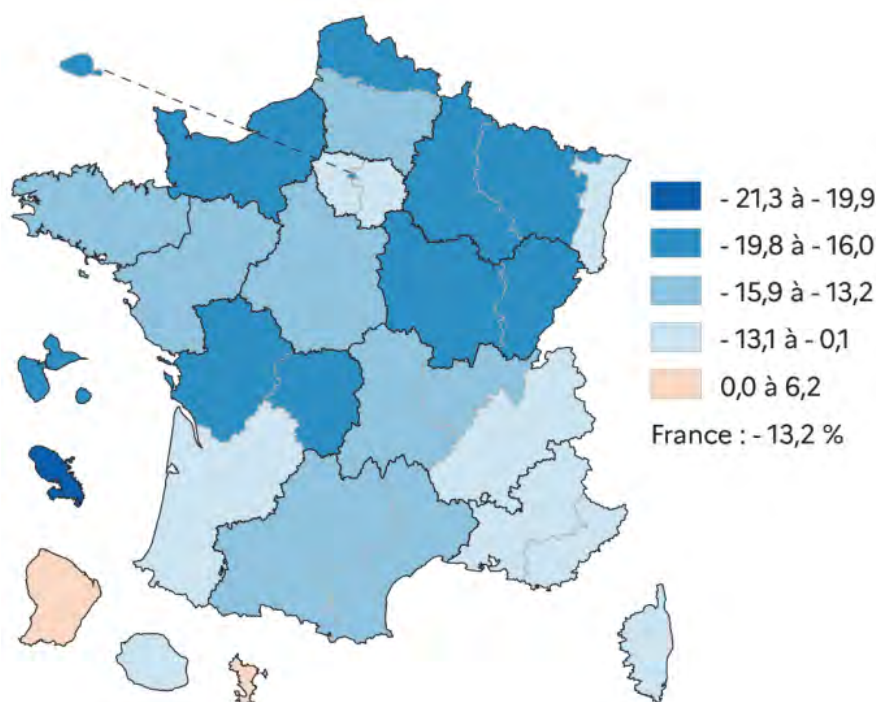
On note une forte hétérogénéité intra-académique.

Contrairement à d'autres territoires, l'académie de Poitiers suit une baisse continue et linéaire avec une accélération jusqu'à environ 2030 puis un ralentissement progressif.

Au sein même de l'académie, on constate des écarts territoriaux très marqués :

- les Deux-Sèvres très touchées (> - 20 %) ;
- autres départements plus modérés.

Évolution décennale 2025-2035 des effectifs d'élèves du second degré, par académie

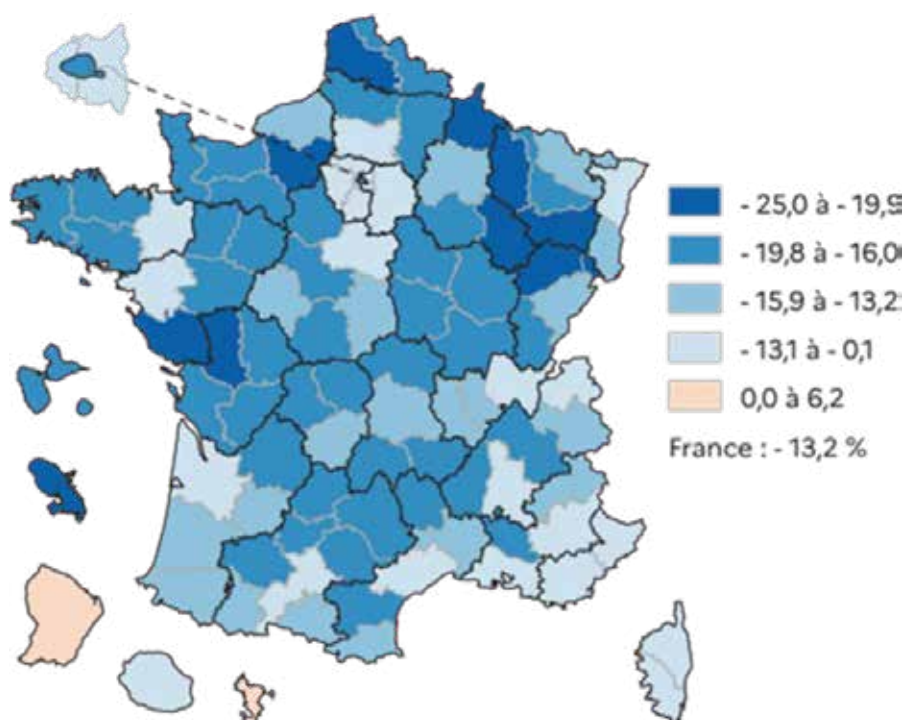


Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).

Lecture : en 2035, la diminution des effectifs de l'académie de Paris serait comprise entre -19,8 et -16,0 % par rapport à 2025 dans le second degré.

Sources : DEEP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimation de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

Évolution décennale 2025-2035 des effectifs d'élèves du second degré, par département



Champ : France, secteurs public et privé sous contrat (hors classes hors contrat).

Lecture : en 2035, la diminution des effectifs du département de Paris serait comprise entre -19,8 et -16,0 % par rapport à 2025 dans le second degré.

Sources : DEEP, constat de rentrée et système d'information Scolarité 2025 ; Insee, estimation de population ; pyramides des âges redressées, calculs DEPP ; projections calculs DEPP dès 2026.

À noter qu'en Nouvelle-Aquitaine, l'académie de Poitiers est plus touchée que celles de Bordeaux et de Limoges.

En Région Nouvelle-Aquitaine

Comme partout en France, la **Nouvelle-Aquitaine connaît une baisse généralisée des effectifs scolaires d'ici 2035, liée à la diminution des naissances depuis 2010.**

Cette baisse est structurelle et démographique, les comportements scolaires étant supposés stables.

La région s'inscrit globalement dans la tendance nationale (- 14 % environ), avec toutefois **des intensités variables selon les académies et les départements.**

La Nouvelle-Aquitaine présente une forte hétérogénéité intra-académique :

- o les territoires ruraux (Creuse, Deux-Sèvres...) sont les plus touchés ;
- o certains départements connaissent des baisses supérieures à 20 %.

À l'inverse, d'autres zones (ex. Corrèze, Vienne) subissent des reculs plus limités.

Ces écarts s'expliquent par :

- la structure d'âge des populations ;
- les dynamiques locales de natalité et de migration.

Par ailleurs, la baisse est déjà engagée dans les trois académies pour la rentrée scolaire 2026-2027 :

- o Bordeaux : baisse modérée (~ - 1,9 % dans le 1^{er} degré)
- o Limoges : ≈ - 1,7 %
- o Poitiers : ≈ - 1,5 %

LES TROIS ACADÉMIES DE NOUVELLE-AQUITAINE : NIVEAUX ET ÉCARTS

Académie de Bordeaux

- Premier degré : $\approx - 11,6 \%$ (baisse plutôt modérée)
- Second degré : $\approx - 13,1 \%$

Particularité :

- Académie moins touchée que la moyenne nationale, avec :
 - o une baisse plus contenue
 - o une tendance à la stabilisation en fin de période (après 2033)

Académie de Limoges

- Premier degré : $\approx - 14,4 \%$
- Second degré : $\approx - 16,5 \%$

Particularités :

- Baisse plus marquée que la moyenne nationale, surtout dans le second degré
- Forte hétérogénéité départementale, par exemple :
 - o Creuse : $\approx - 20 \%$
 - o Corrèze : $\approx - 7,4 \%$

Profil :

- Diminution régulière et continue, sans rupture majeure.

Académie de Poitiers

- Premier degré : $\approx - 13 \%$
- Second degré : $\approx - 19 \%$ (très forte baisse)

Particularités :

- Académie parmi les plus touchées en France dans le second degré
- Exemples départementaux :
 - o Deux-Sèvres : $\approx - 22,8 \%$
 - o Vienne : $\approx - 8,9 \%$

Profil :

- Baisse rapide et précoce, avec un pic de diminution atteint plus tôt (autour de 2030-2031).

Là encore, avec de fortes disparités locales :

- o Corrèze : $- 2,6 \%$
- o Creuse : $- 2,3 \%$
- o Deux-Sèvres : $- 2,4 \%$

Les structures les plus impactées sont :

- premier degré :
 - o moteur principal de la baisse jusqu'aux années 2030.
- second degré :
 - o baisse plus tardive mais plus forte ensuite ;
 - o les collèges deviennent le principal facteur de diminution à partir de 2034.

Facteurs explicatifs :

- Démographie (facteur principal) :
 - o moins de naissances $\rightarrow$ générations plus petites.

- Hypothèses constantes :

- o taux de scolarisation ;
- o orientations ;
- o répartition public/privé.

Conséquence, les évolutions régionales reflètent surtout les dynamiques démographiques locales.

En synthèse

On note une baisse généralisée des effectifs en Nouvelle-Aquitaine à horizon 2035.

Trois profils académiques :

- o Bordeaux : baisse modérée et stabilisation ;
- o Limoges : baisse marquée et régulière ;
- o Poitiers : baisse très forte (surtout second degré).

Fortes disparités départementales, particulièrement dans les territoires ruraux et le second degré (collèges) devient le principal contributeur à la baisse en fin de période.

Pourquoi bâtir un plan collège en Deux-Sèvres ?

En tant que propriétaire des bâtiments mis à disposition de l'Education nationale, le Département construit, entretient, rénove et modernise les 35 collèges publics des Deux-Sèvres. En 2026 pour financer les constructions et/ou restructurations de ces bâtiments, il engage **22,921 millions d'euros (93 millions d'euros sur la période 2023-2028)**.

Un parc bâtiminaire vétuste

Courant 2022, deux évènements sont venus infléchir la stratégie d'investissement départementale jusque-là mise en oeuvre, conduisant le Département à envisager une nouvelle approche de sa politique bâtiminaire.

D'une part, la publication du « décret tertiaire » en 2019, complétée par celui du 1^{er} mars 2022, impose aux collectivités territoriales d'atteindre **un objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050**. D'autre part, **l'inflation du coût des énergies fossiles** liée au déclenchement du conflit en Ukraine a entraîné une augmentation historique des dépenses de viabilisation des établissements, principalement en matière d'électricité et de chauffage. Ces deux éléments ont constitué cette période charnière conduisant le Département à réaliser un diagnostic technique et énergétique de l'ensemble des collèges. Achievé à l'automne 2022, celui-ci a révélé **une vétusté quasi-généralisée**

des bâtiments provoquant une surconsommation structurelle des fluides principalement carbonés.

Une démographie scolaire en très forte baisse

Par ailleurs, une étude de l'évolution démographique des collégiens en Deux-Sèvres, réalisée par un cabinet spécialisé, a montré **une forte érosion du nombre de collégiens**. Au moment de l'écriture du Plan Collège 2050, fin 2022, l'érosion estimée était de l'ordre de 12 %, pour atteindre un volume projeté d'élèves à 11 916* collégiens en 2032 contre 13 542 à la rentrée scolaire 2022-2023 soit 1 626 élèves en moins. Cette chute démographique, non homogène sur le territoire, **a renforcé le constat de surcapacité des locaux dans la majorité des collèges**, à l'exception de ceux implantés dans l'agglomération niortaise et à Bressuire, ville disposant par ailleurs d'un collège neuf construit en 2019.

Aussi fin 2022, compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires pour une remise à niveau thermique et énergétique globale, estimée autour de 250 millions d'euros, le Département a considéré qu'il fallait saisir cette occasion pour questionner l'ensemble des sujets avant d'engager la programmation des investissements.

* Ce chiffre intègre l'effectif du collège de L'Absie.

Un enjeu de continuité du service public de l'éducation

Enfin, la baisse des effectifs au sein des établissements entraîne selon l'Éducation nationale une baisse de la qualité de l'enseignement : turn-over important, équipes pédagogiques incomplètes... Tout cela nuit à l'attractivité de l'établissement et à la continuité du service public de l'éducation. La recomposition de l'offre participera à améliorer l'attractivité des collèges pour les enseignants et la constitution d'équipes pédagogiques stables.

Trois constats, un Plan Collège 2050

Ce sont ces 3 constats qui ont conduit le Département à bâtir le **Plan Collège 2050** qui a vocation à **construire une stratégie de redéfinition de l'offre en Deux-Sèvres, tant dans sa fonctionnalité que dans ses caractéristiques techniques et géographiques.**

Dans cet esprit, les trois opérations de restructuration qui avaient été engagées en 2021 (Philippe-de-Commynes et Gérard-Philippe à Niort ainsi que Le Pinier à Melle) ont été décalées de quelques mois afin de les compléter par des travaux permettant de répondre encore mieux aux nouvelles exigences en matière de performance thermique, de fonctionnalité interne et ainsi d'intégrer le Plan Collège 2050.

En parallèle, le Département accompagnera pleinement la reconversion des sites en privilégiant des projets permettant de développer une nouvelle attractivité pour les communes concernées. Ces projets seront élaborés en étroite collaboration avec les municipalités et les intercommunalités.

À ce jour, les dernières estimations viennent conforter la pertinence du Plan Collège 2050. Elles annoncent **une baisse encore plus marquée** : des projections 2028-2029 avec 11 280 élèves et pour 2032-2033 avec 10 329 élèves soit une baisse de l'effectif des collégiens de près de 25 % par rapport à 2022-2023.

À noter également que les Deux-Sèvres ne sont pas épargnées par la baisse du taux de natalité : 7,5 naissances pour 1 000 habitants en 2025 contre 14,5 en 1975. Au niveau national le taux de natalité s'élève à 9,2 naissances pour 1 000 habitants en 2025 contre 14,1 en 1975 (source INSEE).

Une vaste concertation et une réflexion par territoire pour bâtir un plan visionnaire

Élaboré après une large consultation des élus locaux, de l'ensemble des élus départementaux et après de nombreux échanges avec l'Éducation nationale, le Plan Collège 2050 a été présenté au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) puis soumis au vote de l'Assemblée départementale le 3 février 2023 avant la mise en place du comité de pilotage départemental en mars 2023 et des groupes de travail thématiques (lire en page 18).

Le principe général de concertation s'est donné pour objectif de collecter les regards, attentes et projections de chacun, de recueillir les problématiques présentes et actualisées d'un établissement scolaire rural ou urbain, les observations et avis des experts, pour les confronter, conforter et surtout enrichir la vision politique du "collège de demain" en Deux-Sèvres.

Cinq territoires dont un pilote

Parce que le choix de maintien, de transformation ou de suppression de collèges constitue en soi **un véritable projet de territoire**, la stratégie retenue repose sur une **concertation par grand bassin homogène**. Ainsi, 5 territoires (le Bocage Bressuirais, le Thouarsais-Airvaudais, La Gâtine, le Mellois, le Niortais/Saint-Maixentais) ont été identifiés pour mener une réflexion à l'échelle du bassin en prenant en compte tout un ensemble de paramètres liés aux comportements locaux (pôles d'activités, déplacement

du quotidien...), aux spécificités territoriales (ruralité, urbanité...) et aux projets de développement (équilibre des territoires, centralités, revitalisations locales...)

Parmi ces cinq territoires définis pour engager les réflexions sur l'avenir des collèges publics, La Gâtine est celui qui concentre le plus grand nombre de caractéristiques qui seront transposables aux autres territoires. Doté d'une ville principale attractive, de villes secondaires dynamiques et d'une ruralité préservée, ce territoire s'est avéré représentatif pour mettre en œuvre les grandes orientations élaborées dans le cadre du Plan Collège 2050.

Les nombreux contacts avec les élus locaux et les communautés éducatives ont globalement montré que la majorité d'entre eux partageaient la même volonté de s'engager dès maintenant dans la transformation et la modernisation des collèges. Ce projet d'organisation future est le fruit d'un travail de mise en cohérence de la cartographie des collèges avec les exigences liées aux évolutions démographiques et aux objectifs de performance énergétique des bâtiments mis à disposition de l'Éducation nationale. Désignée « Territoire pilote », **les travaux conduits en Gâtine auront valeur d'exemple pour les autres territoires**.

Les Collèges publics en 2023 en Deux-Sèvres

Le Bocage Bressuirais

Le Thouarsais-Airvaudais

La Gâtine

Le Mellois

Le Niortais Saint-Maixentais



La réussite des collégiens et de la ruralité au cœur du Plan Collège 2050

La collectivité départementale a pour ambition de construire le collège de demain où réussir, oser, s'épanouir seront des évidences. Elle met un point d'honneur à **favoriser l'égalité des chances entre les jeunes Deux-Sévriens, laquelle égalité se construit en partie au sein des collèges, lieux d'apprentissage et d'épanouissement social pour des jeunes à une période charnière de leur vie.** En effet, les spécialistes s'accordent à considérer qu'entre 11 et 15 ans, les cartes déterminantes des premières années de la vie peuvent être rebattues et réorienter la trajectoire adolescente selon une dynamique qui peut être vertueuse ou néfaste.

Les bouleversements tant physiques que psychiques accaparent l'adolescent du fait de l'impact de ces changements sur sa personne : la disponibilité pour les apprentissages n'est pas acquise alors qu'au collège, des enjeux d'orientation scolaire et professionnelle majeurs se profilent en fin de cycle.

C'est dire combien les conditions de cette « traversée » sont un enjeu pour des politiques publiques coordonnées : politiques sociales, familiales, éducatives, de santé physique et mentale, de protection et de sécurité publique. Aussi, l'accueil des jeunes en collège se structure autour de plusieurs enjeux qui permettent de leur offrir un environnement d'apprentissage et des conditions d'accueil, confortant la

réussite scolaire et le développement personnel du jeune citoyen en devenir.

Neuf groupes de travail thématiques pour dessiner le collège de demain

Par conséquent, le Département des Deux-Sèvres a souhaité construire un Plan Collège 2050 qui a l'ambition de répondre à ces enjeux complémentaires et indispensables au "bien grandir" des collégiens :

- l'enjeu éducatif, la vision de l'Éducation nationale sur le collège de demain ;
- l'enjeu numérique, la technologie au service de la pédagogie et de la vie scolaire ;
- l'enjeu alimentaire, la production locale et la transformation au service de la qualité ;
- l'enjeu sanitaire, l'avenir de la détection, du suivi et de la prévention des collégiens ;
- l'enjeu inclusion, l'intégration de tous les enfants au collège ;
- l'enjeu sociétal, les fonctions attendues du collège de demain ;
- l'enjeu territorial, les coopérations locales envisageables et nécessaires ;
- l'enjeu bâtiminaire, l'architecture au service de la qualité de vie et de la sobriété ;
- l'enjeu mobilités, les conditions d'accès des collégiens au collège.

Neuf groupes de travail composés d'élus et de techniciens du Département ainsi que de professionnels de l'Education nationale (chefs d'établissement, gestionnaires...) et d'invités ponctuels (experts, partenaires institutionnels ou privés, associations, la Fédération des conseils des parents d'élèves des Deux-Sèvres...) ont passé à la lumière de leurs connaissances ces 9 enjeux, piliers du collège de demain en rédigeant le "Référentiel bâtimementaire du Plan Collège 2050" (lire en pages 40-41 le compte rendu de leurs travaux).

En conclusion, l'objectif du Département des Deux-Sèvres est très clair : permettre à tout collégien, quels que

soient sa condition sociale et son territoire d'habitation, de fréquenter un collège à une distance raisonnable de son domicile, accessible, moderne et adapté aux exigences pédagogiques, technologiques et environnementales actuelles, où il fait bon vivre, se restaurer, avec une offre éducative étoffée dans un établissement ouvert sur l'extérieur et connecté à son environnement. **À cette construction du collège de demain s'ajoute une véritable ambition départementale pour la ruralité** : le Département accompagnera pleinement la reconversion, laquelle offrira de nouveaux services attractifs pour les familles, générateurs d'emplois, de dynamisme et de retombées économiques locales.



PARTIE **02**



A solid blue shape that starts from the left edge and extends diagonally upwards towards the top right corner of the page.

ÉTAT DES LIEUX EN DEUX-SÈVRES AU 1^{ER} MAI 2026

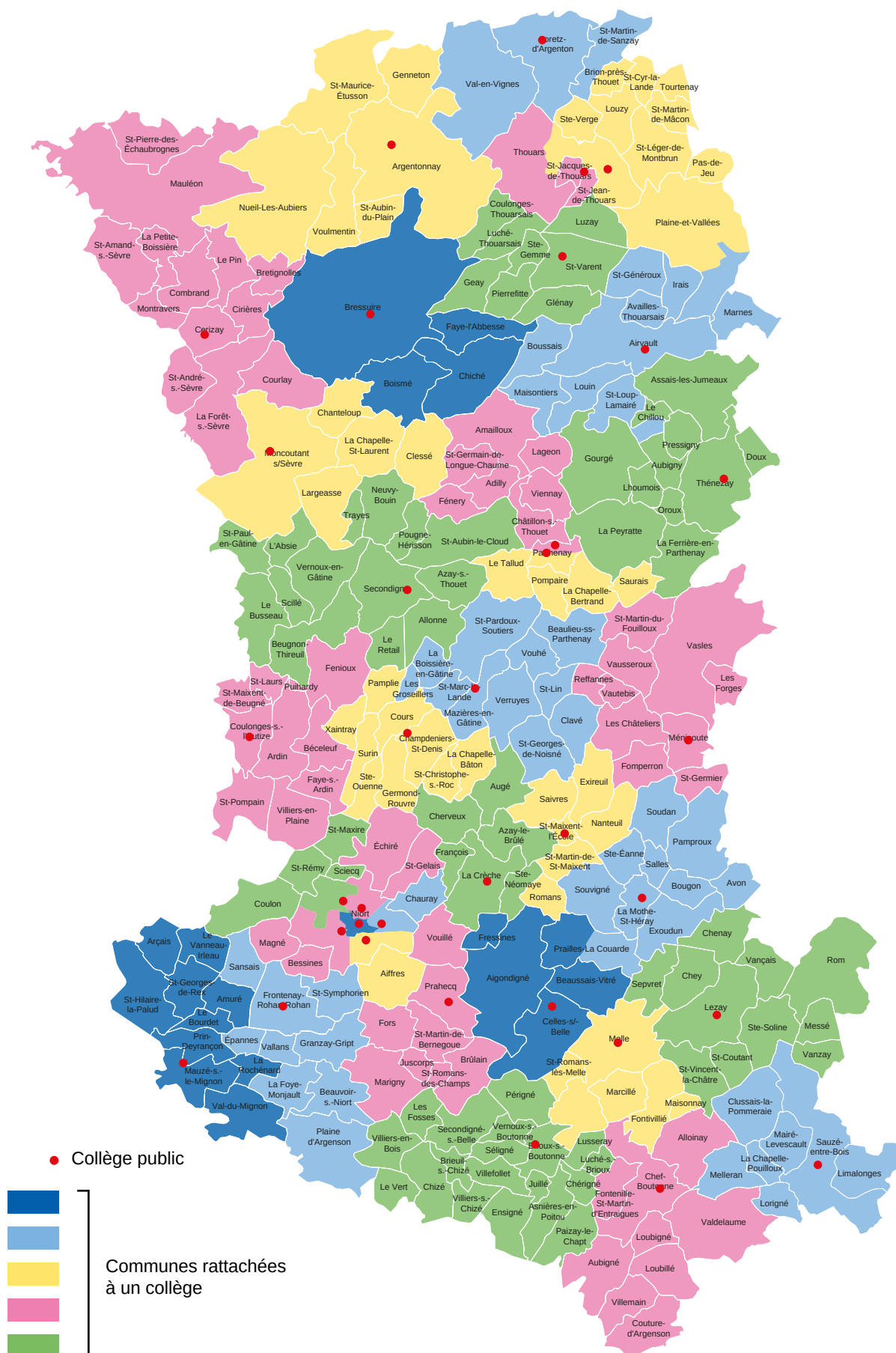
Les collèges publics en Deux-Sèvres : implantations et caractéristiques

Il y a 35 collèges publics en Deux-Sèvres.

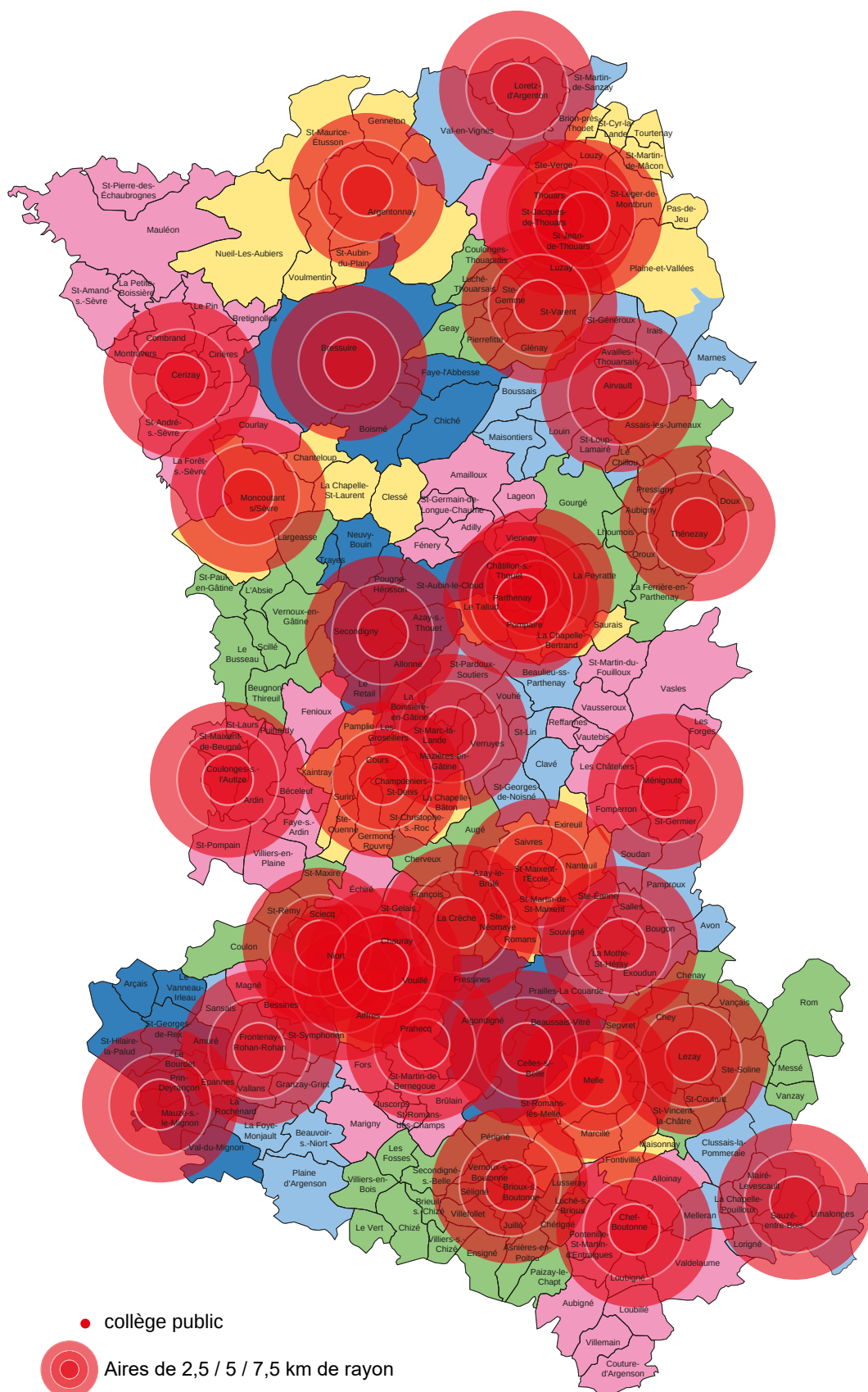
La plupart des collèges ont été construits entre 1968 et 1973 (26 collèges construits avant 1975), en réponse aux besoins créés par des effectifs nombreux et à la loi sur le collège unique de 1974.

NOM	COMMUNE	Date construction	Dates des principales restructurations
COLLÈGE VOLTAIRE	AIRVAULT	1970	
COLLÈGE BLAISE-PASCAL	ARGENTONNAY	1975	1995
COLLÈGE JULES-SUPERVIELLE	BRESSUIRE	2019	
COLLÈGE ANTOINE-DE-ST-EXUPÉRY (type Pailleron)	BRIOUX-SUR-BOUTONNE	1966	2005
COLLÈGE FRANCOIS-ALBERT	CELLES-SUR-BELLE	1934	1998
COLLÈGE GEORGES-CLEMENCEAU	CERIZAY	1976	2003
COLLÈGE LÉO-DESAIVRE	CHAMPDENIERS	1988	
COLLÈGE FRANCOIS-TRUFFAUT	CHEF-BOUTONNE	1916	1999/2001
COLLÈGE HENRI-MARTINEAU	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	1969	2015
COLLÈGE ALBERT-CAMUS	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	1970	1988/1996
COLLÈGE JEAN-VILAR	LA CRÈCHE	1976	2005/2019
COLLÈGE DE L'ORANGERIE	LA MOTHE-SAINT-HERAY	1960	2019
COLLÈGE JEAN-MONNET	LEZAY	1962	2006
COLLÈGE MOLIERE	LORETZ-D'ARGENTON	1934	1990/1998
COLLÈGE RENÉ-CAILLIÉ	MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	1973	2006
COLLÈGE ROGER-THABAULT (type Pailleron)	MAZIÈRES-EN-GÂTINE	1968	2005
COLLÈGE DU PINIER	MELLE	1974	2005/2010
COLLÈGE MAURICE-FOMBEURE	MÉNIGOUTE	1953	1997
COLLÈGE JACQUES-PRÉVERT	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	1982	2003
COLLÈGE JEAN-ZAY	NIORT	1968	2005/2020
COLLÈGE PHILIPPE-DE-COMMYNES	NIORT	1971	1989
COLLÈGE PIERRE-ET-MARIE-CURIE	NIORT	1968	1986/1997
COLLÈGE GÉRARD-PHILIPPE	NIORT	1968	1990/2005
COLLÈGE FONTANES	NIORT	1881	1996
COLLÈGE FRANCOIS-RABELAIS (type Pailleron en partie)	NIORT	1968	2005
COLLÈGE LE MARCHIOUX	PARTHENAY	1834	1983
COLLÈGE PIERRE-MENDÈS-FRANCE	PARTHENAY	1938	1983
COLLÈGE ÉMILE-ZOLA	PRAHECQ	1975	1983/2008
COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	1900	1996/2019
COLLÈGE FRANCOIS-VILLON (type Pailleron)	SAINT-VARENT	1971	2005
COLLÈGE ANNE-FRANK	SAUZÉ-VAUSSAIS	1972	
COLLÈGE LOUIS-MERLE (type Pailleron)	SECONDIGNY	1968	2005
COLLÈGE JEAN-DE-LA-FONTAINE	THÉNEZAY	1985	2003/2017
COLLÈGE MARIE-DE-LA-TOUR-D'Auvergne	THOUARS	1635	
COLLÈGE JEAN-ROSTAND	THOUARS	1978	2006

Les communes et leur collège de rattachement en 2026



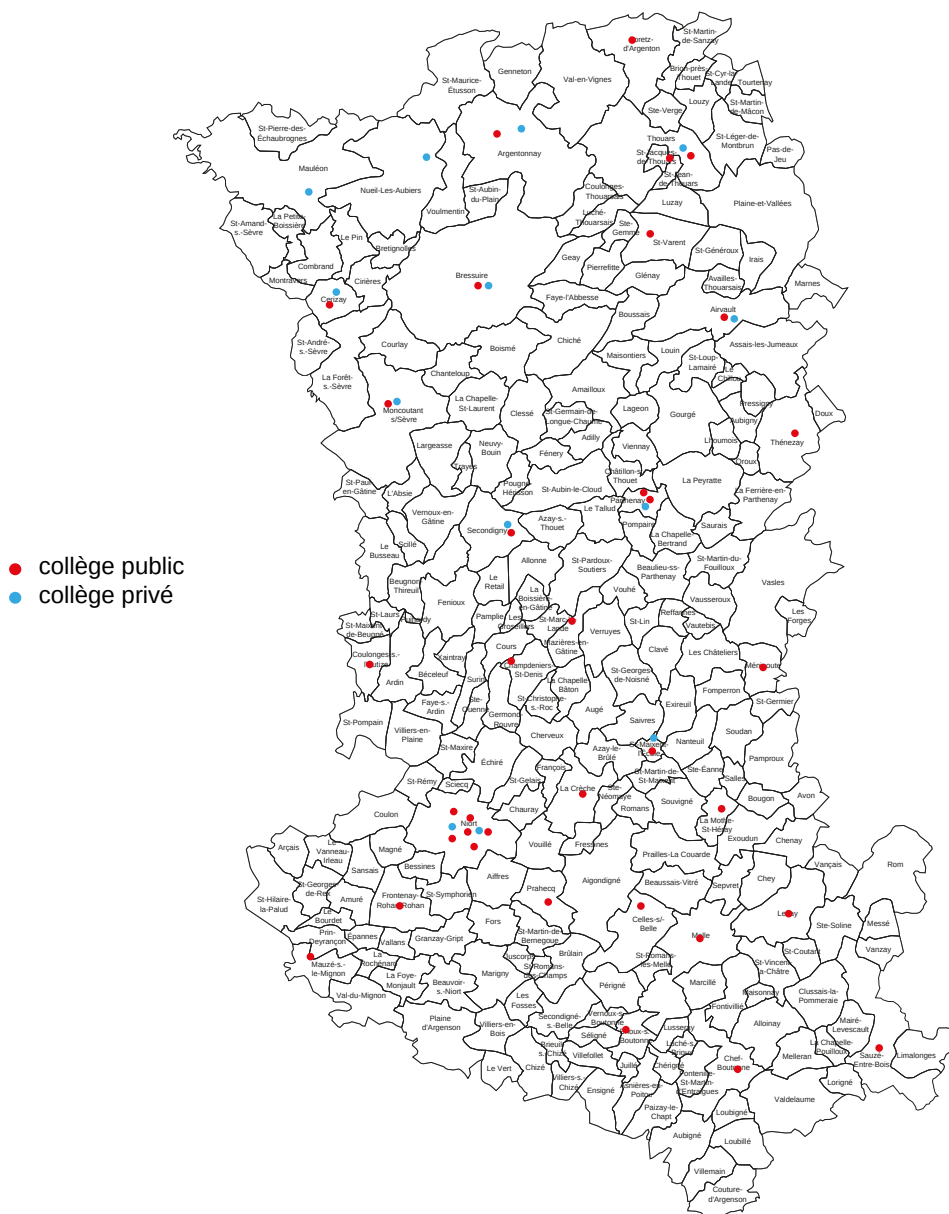
Répartition des collèges publics : une couverture territoriale inégale



Le privé complémentaire de l'offre publique

Il y a 13 collèges privés en Deux-Sèvres :

Collèges	Communes	Effectifs 2022-23	Effectifs 2025-26
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE-AGNÈS	AIRVAULT	82	68
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH	ARGENTONNAY	197	171
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME	BRESSUIRE	561	587
COLLÈGE PRIVÉ FRANÇOIS-D'ASSISE	CERIZAY	279	290
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE-ANNE	MAULÉON	460	421
COLLÈGE PRIVÉ CHARLES-PÉGUY	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	333	368
COLLÈGE PRIVÉ ANTOINE-DE-ST-EXUPÉRY	NIORT	587	512
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME	NIORT	567	555
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE-ÉMILIE-DE-RODAT	NUEIL-LÉS-AUBIERS	305	256
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH	PARTHENAY	287	268
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-ANDRÉ	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	329	264
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH	SECONDIGNY	128	139
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-CHARLES	THOUARS	334	310
TOTAL		4449	4209



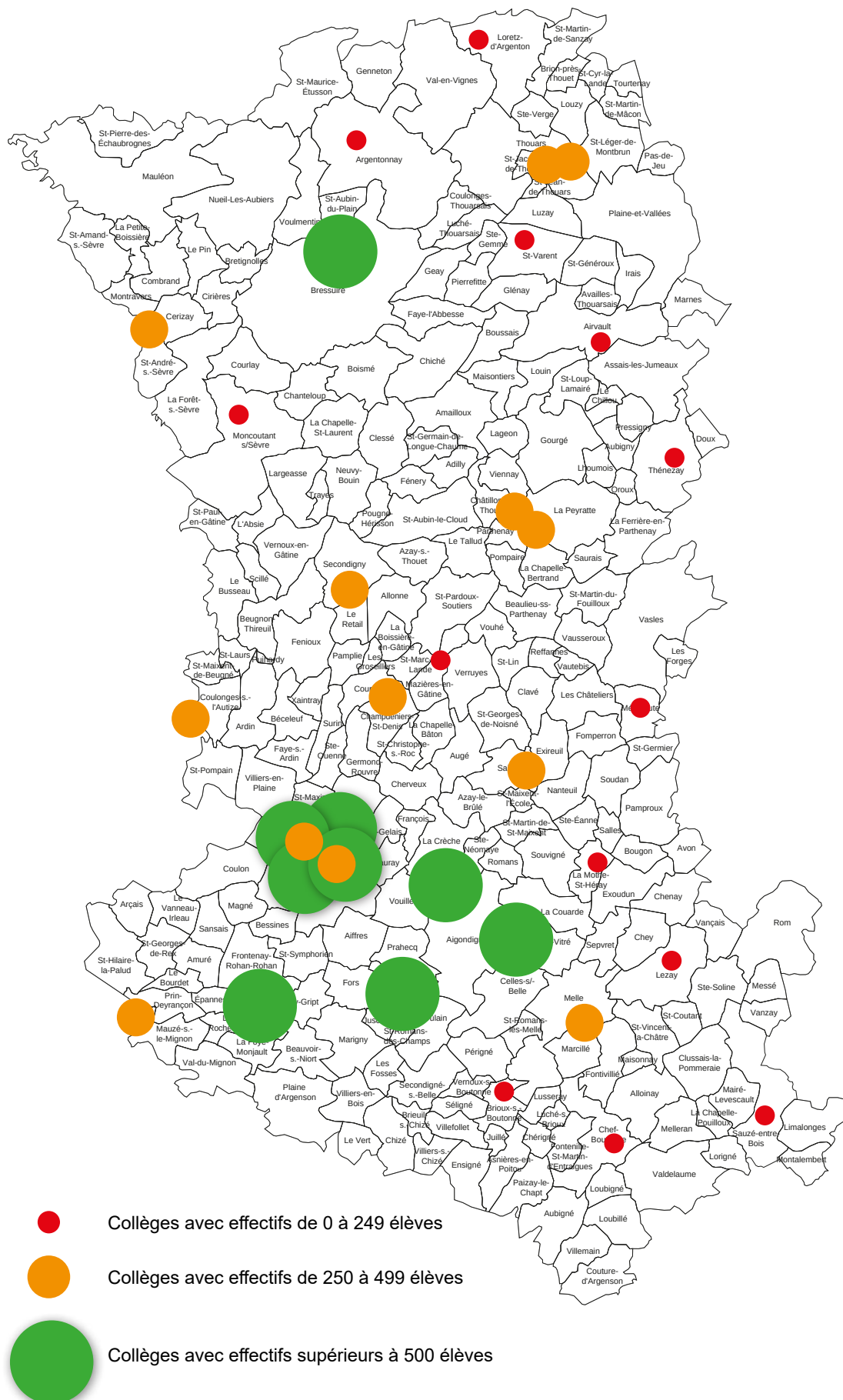
Évolution de la population collégienne de 2022 à 2026

Pour l'année scolaire **2025-2026** (source Académie de Poitiers), on dénombre :

- 12 721 élèves en collèges publics, dont 365 élèves en SEGPA ;
- 4 209 élèves en collèges privés, dont 41 élèves en SEGPA.

ÉTABLISSEMENT	EFFECTIFS 2022/2023	EFFECTIFS 2025/2026	VARIATION EFFECTIFS (2025-2022)	TAUX VARIATION EFFECTIFS (2025-2022)
AIRVAULT - VOLTAIRE	221	220	-1	-0,45 %
ARGENTONNAY - B.-PASCAL	211	199	-12	-5,69 %
BRESSUIRE - J.-SUPERVIELLE	672	598	-74	-11,01 %
BRIOUX-SUR-BOUTONNE - A.-DE-ST-EXUPÉRY	262	237	-25	-9,54 %
CELLES-SUR-BELLE - F.-ALBERT	540	530	-10	-1,85 %
CERIZAY - G.-CLEMENCEAU	360	346	-14	-3,89 %
CHAMPDENIERS - L.-DESAIVRE	266	275	9	3,38 %
CHEF-BOUTONNE - F.-TRUFFAUT	204	211	7	3,43 %
COULONGES-SUR-L'AUTIZE - H.-MARTINEAU	441	422	-19	-4,31 %
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - A.-CAMUS	618	590	-28	-4,53 %
LA CRÈCHE - J.-VILAR	686	640	-46	-6,71 %
LA MOTHE-ST-HÉRAY - L'ORANGERIE	245	233	-12	-4,90 %
LEZAY - J.-MONNET	230	207	-23	-10,00 %
LORETZ-D'ARGENTON - MOLIÈRE	169	177	8	4,73 %
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON - R.-CAILLIÉ	370	335	-35	-9,46 %
MAZIÈRES-EN-GATINE - R.-THABAULT	252	230	-22	-8,73 %
MELLE - LE PINIER	458	442	-16	-3,49 %
MÉNIGOUTE - M.-FOMBEURE	157	160	3	1,91 %
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE - J.-PRÉVERT	279	245	-34	-12,19 %
NIORT - P.-DE-COMMYNES	501	478	-23	-4,59 %
NIORT - F.-RABELAIS	516	452	-64	-12,40 %
NIORT - J.-ZAY	506	518	12	2,37 %
NIORT - G.-PHILIPPE	550	523	-27	-4,91 %
NIORT - FONTANES	606	538	-68	-11,22 %
NIORT - P.-ET-M.-CURIE	625	610	-15	-2,40 %
PARTHENAY - P.-MENDÈS-FRANCE	376	292	-84	-22,34 %
PARTHENAY - LE MARCHIOUX	360	324	-36	-10,00 %
PRAHECQ - E.-ZOLA	506	518	12	2,37 %
ST-MAIXENT-L'ÉCOLE - DENFERT-ROCHEREAU	573	496	-77	-13,44 %
ST-VARENT - F.-VILLON	278	242	-36	-12,95 %
SAUZÉ-ENTRE-BOIS - A.-FRANK	164	163	-1	-0,61 %
SECONDIGNY - L.-MERLE	214	261	47	21,96 %
THÉNEZAY - J.-DE-LA-FONTAINE	184	189	5	2,72 %
THOUARS - MARIE-DE-LA-TOUR-D'Auvergne	371	347	-24	-6,47 %
THOUARS - J.-ROSTAND	482	473	-9	-1,87 %
TOTAL	13542	12721	-821	-6,06 %

Effectifs des collèges lors de la rentrée scolaire 2025-2026

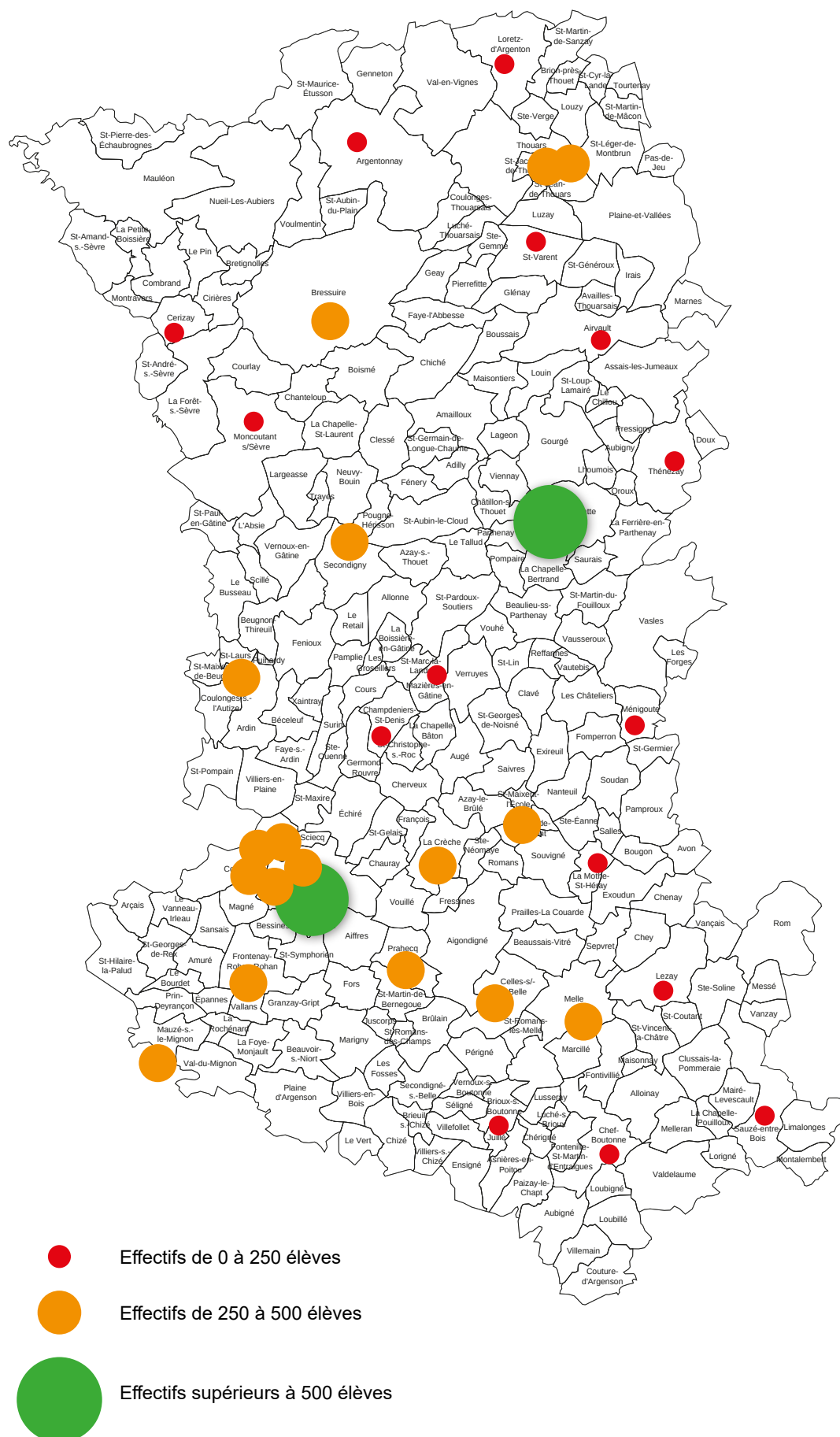


Les projections démographiques de la population collégienne 2022-2032

Pour l'année 2032-2033 selon la dernière étude réalisée en 2025, on estime la population scolaire à 10 329 élèves au sein des collèges publics. Cette projection révèle une chute de l'effectif encore plus importante que celle identifiée en 2022 soit une diminution de 13 % entre l'estimation 2022 et 2025 (1 541 élèves en moins). En 2032-2033, le département ne comptera que 2 établissements avec un effectif supérieur à 500 contre 9 en 2025-2026 et 16 collèges avec des effectifs inférieurs à 249 élèves contre 13 en 2025-2026.

ÉTABLISSEMENT	PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE 2032 RÉALISÉE EN 2022	PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE 2032 RÉALISÉE EN 2025
AIRVAULT - VOLTAIRE	152	141
ARGENTONNAY - B.-PASCAL	194	156
BRESSUIRE - J.-SUPERVIELLE	677	412
BRIOUX-SUR-BOUTONNE - A.-DE-ST-EXUPÉRY	229	191
CELLES-SUR-BELLE - F.-ALBERT	333	422
CERIZAY - G.-CLEMENCEAU	351	233
CHAMPDENIERS - L.-DESAIVRE	195	222
CHEF-BOUTONNE - F.-TRUFFAUT	82	176
COULONGE-SUR-L'AUTIZE - H.-MARTINEAU	405	395
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - A.-CAMUS	426	410
LA CRÈCHE - J.-VILAR	595	496
LA MOTHE-ST-HÉRAY - L'ORANGERIE	163	190
LEZAY - J.-MONNET	171	135
LORETZ-D'ARGENTON - MOLIÈRE	168	193
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON - R.-CAILLIE	275	333
MAZIÈRES-EN-GATINE - R.-THABAULT	279	176
MELLE - LE-PINIER	347	315
MÉNIGOUTE - M- FOMBEURE	144	150
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE - J.-PRÉVERT	326	203
NIORT - F.-RABELAIS	399	371
NIORT - P.-DE-COMMYNES	501	393
NIORT - J.-ZAY	579	463
NIORT - G.-PHILIPPE	537	397
NIORT - FONTANES	722	520
NIORT - P.-ET-M.-CURIE	629	497
PARTHENAY - P.-MENDES-FRANCE	328	516
PARTHENAY - MARCHIOUX	318	
PRAHECQ - É.-ZOLA	487	390
ST-MAIXENT-L'ÉCOLE - DENFERT-ROCHEREAU	474	414
ST-VARENT - F.-VILLON	230	170
SAUZÉ-ENTRE-BOIS - A.-FRANK	108	174
SECONDIGNY - L.-MERLE	201	260
THÉNEZAY - J.-DE-LA-FONTAINE	142	180
THOUARS - MARIE-DE-LA-TOUR-D'Auvergne	335	298
THOUARS - J. -ROSTAND	368	337
TOTAL	11 870	10 329

Effectifs projetés 2032 selon l'estimation réalisée fin 2025



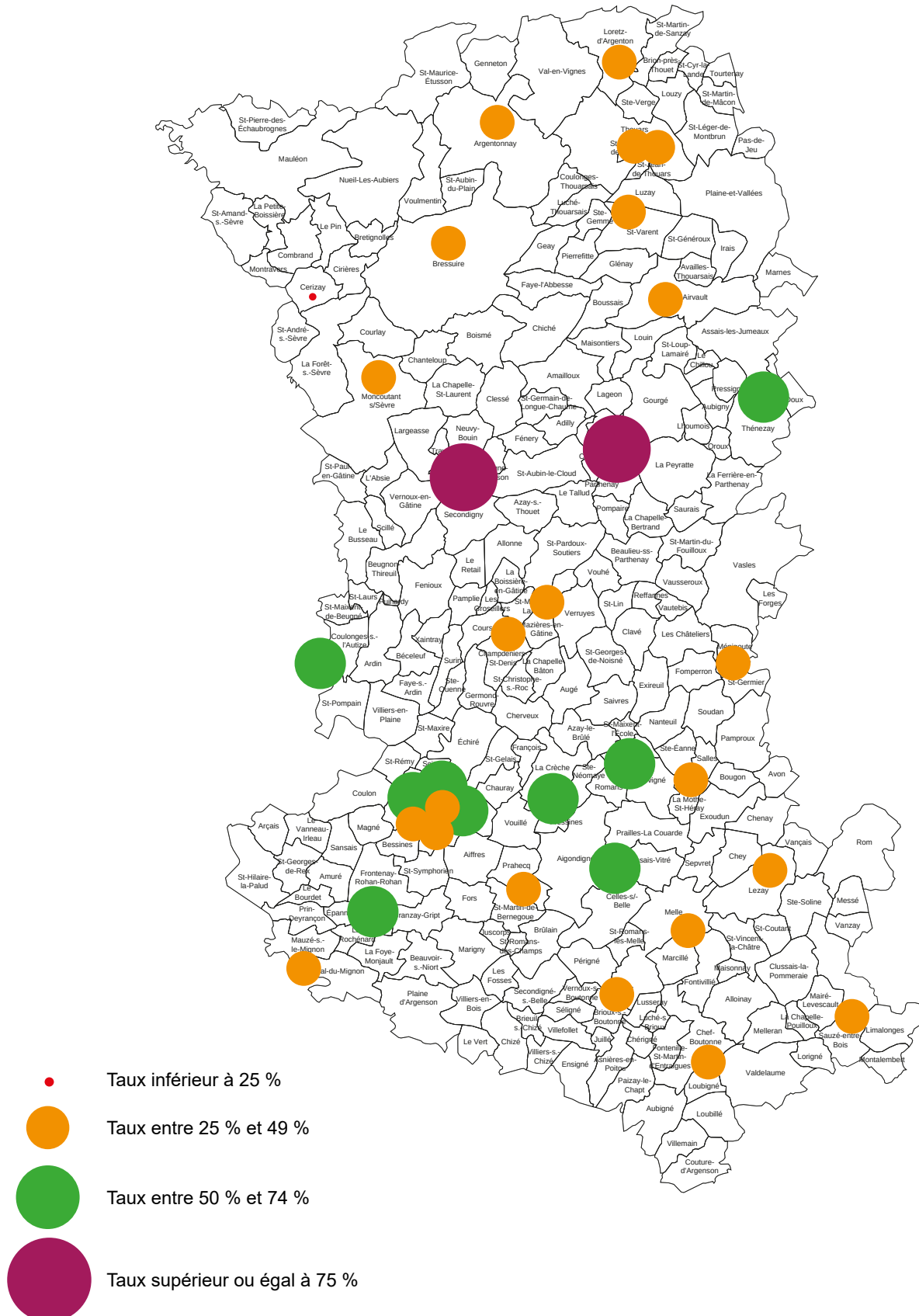
Des capacités d'accueil déconnectées des effectifs projetés en 2032

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIFS 2025/2026	TAUX OCCUPATION THÉORIQUE 2025/2026	PROJECTION EFFECTIFS 2032/2033	TAUX OCCUPATION THÉORIQUE 2032/2033
AIRVAULT - VOLTAIRE	220	51 %	141	29 %
ARGENTONNAY - B.-PASCAL	199	45 %	156	36 %
BRESSUIRE - J.-SUPERVIELLE	598	64 %	412	42 %
BRIOUX-SUR-BOUTONNE - A.-DE-ST-EXUPÉRY	237	51 %	191	39 %
CELLES-SUR-BELLE - F.-ALBERT	530	67 %	422	54 %
CERIZAY - G.-CLEMENCEAU	346	40 %	233	21 %
CHAMPDENIERS - L.-DESAIVRE	275	56 %	222	46 %
CHEF-BOUTONNE - F.-TRUFFAUT	211	57 %	176	40 %
COULONGES-SUR-L'AUTIZE - H.-MARTINEAU	422	55 %	395	54 %
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - A.-CAMUS	590	69 %	410	50 %
LA CRÊCHE - J.-VILAR	640	61 %	496	51 %
LA MOTHE-ST-HÉRAY - L'ORANGERIE	233	70 %	190	49 %
LEZAY - J.-MONNET	207	58 %	135	35 %
LORETZ-D'ARGENTON - MOLIÈRE	177	34 %	193	33 %
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON - R.-CAILLIÉ	335	44 %	333	46 %
MAZIÈRES-EN-GATINE - R.-THABAULT	230	39 %	176	28 %
MELLE - LE PINIER	442	49 %	315	32 %
MÉNIGOUTE - M. FOMBEURE	160	45 %	150	39 %
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE - J. PRÉVERT	245	68 %	203	47 %
NIORT - F.-RABELAIS	452	42 %	371	33 %
NIORT - P.-DE-COMMYNES	478	61 %	393	54 %
NIORT - J.-ZAY	518	61 %	463	48 %
NIORT - G.-PHILIPPE	523	65 %	397	55 %
NIORT - FONTANES	538	51 %	520	54 %
NIORT - P.-ET-M.-CURIE	610	55 %	497	41 %
PARTHENAY - P.-MENDÈS-FRANCE	292	51 %	516	75 %
PARTHENAY - LE MARCHIOUX	324	48 %		
PRAHECQ - E.-ZOLA	518	60 %	390	47 %
ST-MAIXENT-L'ÉCOLE - DENFERT-ROCHEREAU	496	70 %	414	53 %
ST-VARENT - F.-VILLON	242	43 %	170	27 %
SAUZÉ-ENTRE-BOIS - A.-FRANK	163	51 %	174	45 %
SECONDIGNY - I.-GRINSPAN	261	102 %	260	89 %
THÉNEZAY - J.-DE-LA-FONTAINE	189	45 %	180	58 %
THOUARS - MARIE-DE-LA-TOUR-D'AUVERGNE	347	42 %	298	38 %
THOUARS - J.-ROSTAND	473	46 %	337	25 %
TOTAL	12 721	54,7 %	10 329	44.5 %

Nouveaux collèges en mars 2030 pour **Parthenay** et sept. 2027 pour **Secondigny**

À l'instar de l'évolution de l'effectif des collégiens, le taux d'occupation des collèges publics est lui aussi baissier. Les projections 2032, réalisées fin 2025, font apparaître un plus grand nombre de collèges aux effectifs inférieurs à 250 élèves tandis que le nombre d'établissements accueillant plus de 500 élèves diminue. À ce jour, 13 établissements affichent un taux d'occupation inférieur à 50 %, 21 entre 50 % et 75 % et un seul supérieur à 75 %. Ce dernier n'est autre que le collège de Secondigny qui a accueilli la majorité des élèves du collège de L'Absie. A titre de comparaison, en 2022, 11 collèges étaient occupés à moins de 50 %, 13 entre 50 % et 75 % et 12 affichaient des taux supérieurs à 75 %. Quant aux projections 2032-2033, elles annoncent 23 collèges avec un taux d'occupation inférieur à 50 %.

Taux d'occupation projetés 2032 selon l'estimation réalisée fin 2025



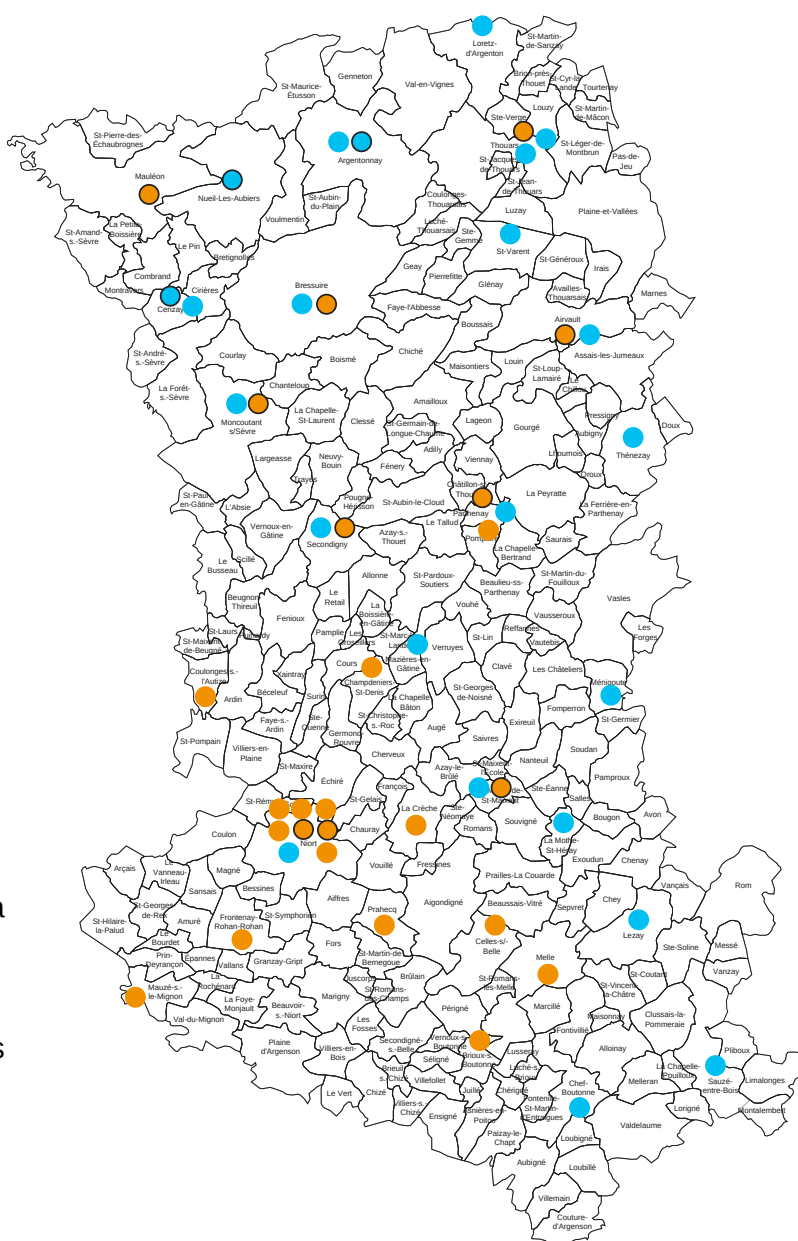
Des disparités sociales importantes liées au contexte économique local

L'indice de position sociale des élèves (IPS) est un outil de mesure qualitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves.

L'indice a été créé en 2016 par le ministère de l'Éducation nationale. Il est utilisé pour décrire les populations scolaires dans les collèges publics et privés. Il établit un modèle prenant en compte :

- le diplôme des parents (mère et père) ;
- les conditions matérielles (revenus, nombre de pièces du logement, partage de chambre, ordinateur au domicile, accès à Internet) ;
- le capital culturel (nombre de livres à la maison, présence d'une télévision dans la chambre, le temps passé devant la télévision) ;
- l'ambition et l'implication des parents (aspirations, conversations sur la scolarité, l'avenir scolaire) ;
- les pratiques culturelles (sport, concert, théâtre, cinéma, musée, activités extra-scolaires).

En 2024, l'indice moyen national pour les collèges était de 106,1. En Deux-Sèvres la moyenne s'élevait à 105,3. Au niveau de l'académie de Poitiers, l'IPS était de 106,2.



- IPS supérieur ou égal à 100
- IPS inférieur ou égale à 100
- IPS supérieur ou égal à 100 (collèges privés)
- IPS inférieur ou égale à 100 (collèges privés)

source : data.education.gouv.fr
données 2024

02 // ÉTAT DES LIEUX EN DEUX-SÈVRES AU 1^{ER} MAI 2026

NOM DE LA COMMUNE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	IPS 2021	IPS 2024
CERIZAY	COLLÈGE GEORGES-CLEMENCEAU	82.4	85,60
LORETZ D'ARGENTON	COLLÈGE MOLIERE	83.8	87,70
THOUARS	COLLÈGE MARIE-DE-LA-TOUR-D'AUVERGNE	90.3	90,20
NUEIL-LES-AUBIERS	COLLÈGE PRIVÉ SAINTE-ÉMILIE-DE-RODAT	88.8	90,90
CHEF-BOUTONNE	COLLÈGE FRANCOIS-TRUFFAUT	94.7	91,10
THOUARS	COLLÈGE JEAN-ROSTAND	83,4	91,60
BRESSUIRE	COLLÈGE JULES-SUPERVIELLE	93.7	91,90
ARGENTONNAY	COLLÈGE BLAISE-PASCAL	94.3	92,50
SAUZÉ-ENTRE-BOIS	COLLÈGE ANNE-FRANK	96,9	92,50
LA MOTHE-SAINT-HÉRAY	COLLÈGE DE L'ORANGERIE	92.7	93,40
SAINT-VARENT	COLLÈGE FRANCOIS-VILLON	97	93,70
AIRVAULT	COLLÈGE VOLTAIRE	97.3	94,60
SECONDIGNY	COLLÈGE LOUIS-MERLE	101.3	95,80
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	COLLÈGE JACQUES-PRÉVERT	94.5	96,00
MÉNIGOUTE	COLLÈGE MAURICE-FOMBEURE	102,6	96,50
THÉNEZAY	COLLÈGE JEAN-DE-LA-FONTAINE	99,6	96,60
MAZIÈRES-EN-GATINE	COLLÈGE ROGER-THABAULT	101,9	97,90
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU	95.1	97,90
CERIZAY	COLLEGE PRIVÉ FRANCOIS-D'ASSISE	99.6	98,50
NIORT	COLLÈGE JEAN-ZAY	93.5	98,50
ARGENTONNAY	COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH	91,6	98,80
LEZAY	COLLÈGE JEAN-MONNET	98.5	99,20
PARTHENAY	COLLÈGE PIERRE-MENDÈS-FRANCE	98.9	99,90
MAULÉON	COLLÈGE PRIVÉ SAINTE-ANNE	96.8	100,70
PARTHENAY	COLLÈGE LE MARCHIOUX	100,3	100,70
AIRVAULT	COLLÈGE PRIVÉ SAINTE-AGNÈS	90	102,30
MELLE	COLLÈGE DU PINIER	99,6	103,30
SECONDIGNY	COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH	97,8	103,70
NIORT	COLLÈGE PIERRE-ET-MARIE-CURIE	100,2	104,00
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	COLLÈGE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY	104,4	104,10
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	COLLÈGE PRIVÉ CHARLES-PÉGUY	98.9	105,20
COULONGES-SUR-L AUTIZE	COLLÈGE HENRI-MARTINEAU	111,7	107,50
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	COLLÈGE RENÉ-CAILLIE	105,6	107,50
PARTHENAY	COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH	103.7	108,80
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	COLLÈGE PRIVÉ SAINT-ANDRÉ	114,7	109,00
THOUARS	COLLÈGE PRIVÉ SAINT-CHARLES	105,7	109,00
BRESSUIRE	COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME	107,8	109,40
CHAMPDENIERS	COLLÈGE LÉO-DESAIVRE	111,5	110,90
CELLES-SUR-BELLE	COLLÈGE FRANCOIS-ALBERT	113,7	112,40
NIORT	COLLÈGE FONTANES	117,8	114,20
LA CRÈCHE	COLLÈGE JEAN-VILAR	116,2	114,40
NIORT	COLLÈGE PHILIPPE-DE-COMMYNES	112,2	115,10
NIORT	COLLÈGE GÉRARD-PHILIPPE	116	115,70
PRAHECQ	COLLÈGE ÉMILE-ZOLA	114,1	116,00
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	COLLÈGE ALBERT-CAMUS	120,6	116,50
NIORT	COLLÈGE FRANCOIS-RABELAIS	105,1	118,30
NIORT	COLLÈGE PRIVÉ ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY	120,1	120,10
NIORT	COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME	127,2	137,20

Des disparités sociales importantes liées en partie à l'éloignement des pôles urbains

L'isolement des établissements scolaires est souvent abordé à travers une opposition simple entre zones urbaines et rurales. Toutefois, cette distinction ne rend compte qu'en partie de la réalité, tant les situations d'éloignement peuvent être variées dans le milieu éducatif.

Afin de mieux appréhender ces différences, la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), rattachée au ministère de l'Éducation nationale, a mis en place, depuis 2018, un indice d'éloignement pour chaque collège et lycée. Cet indicateur propose une approche plus fine en intégrant non seulement la distance géographique entre les élèves et leur établissement, mais aussi l'environnement éducatif, culturel et sportif dans lequel celui-ci s'inscrit.

Pour construire cet indice, plusieurs dimensions complémentaires sont prises en compte :

- **les caractéristiques des élèves** : notamment la distance entre leur lieu de résidence et leur établissement scolaire ;
- **l'offre scolaire et les possibilités d'orientation** : à travers la proximité d'autres établissements d'enseignement secondaire ou supérieur ;
- **l'environnement culturel et les infrastructures** : en évaluant l'accessibilité aux équipements culturels, sportifs ainsi qu'aux réseaux de transport.

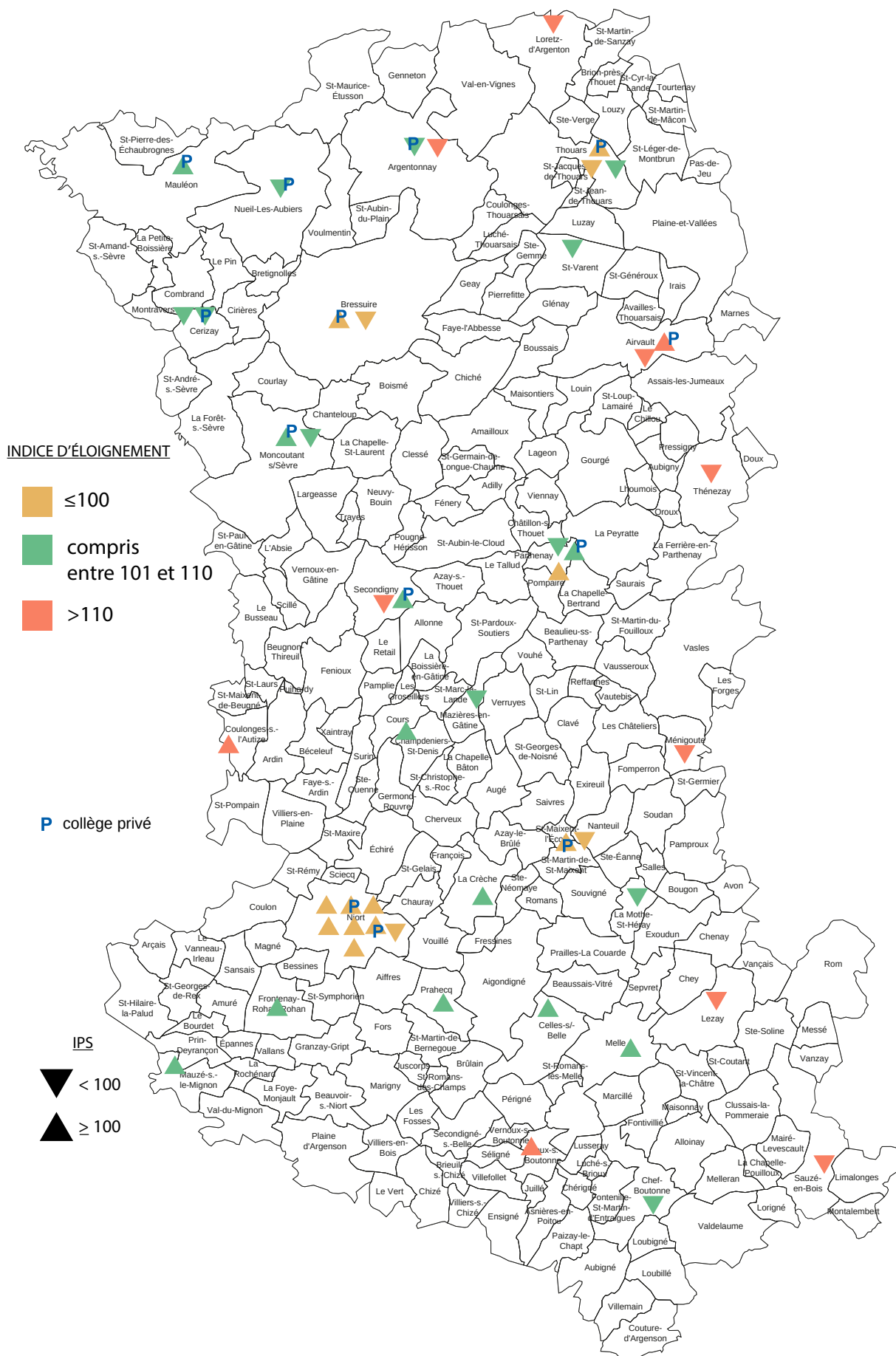
Cet indice poursuit un double objectif :

- **mieux qualifier l'éloignement des établissements** en dépassant la seule opposition entre rural et urbain, pour refléter les réalités du terrain ;
- **fournir un outil d'analyse robuste**, utile aux études et aux travaux statistiques, à différentes échelles (nationale comme académique).

Afin d'en faciliter la lecture et l'interprétation, une évolution a été introduite à partir de la rentrée 2022 : la médiane de l'indice a été fixée à 100. Concrètement, cela signifie que la moitié des établissements les moins éloignés ont un indice inférieur à 100, tandis que l'autre moitié, considérée comme plus éloignée, présente un indice supérieur à cette valeur. Le principe d'interprétation reste inchangé : **plus l'indice est élevé, plus l'établissement est considéré comme éloigné**. L'écart entre l'indice d'éloignement d'un collège public et d'un collège privé implantés sur une même commune peut s'expliquer par le périmètre de recrutement des collégiens. Les établissements privés ne sont pas soumis à la carte scolaire, le domicile des élèves peut donc être plus éloigné du collège privé que du collège public de secteur.

La carte ci-contre illustre cet indice pour l'ensemble des collèges des Deux-Sèvres. Les établissements y sont regroupés en trois catégories, selon les niveaux d'éloignement définis dans la légende. L'indice de position sociale y est également représenté, offrant ainsi une lecture croisée des enjeux territoriaux et sociaux.

Indice d'éloignement des collèges publics et privés



PARTIE
03

The background of the slide is a solid blue color with a subtle gradient, transitioning from a lighter shade at the top to a darker shade at the bottom.

2023-2026 : LES AVANCÉES DU PLAN COLLÈGE 2050

Construire le collège de demain et l'avenir de la jeunesse

Le Département considère le collège comme un lieu de vie et souhaite **offrir aux collégiens un environnement d'apprentissage et des conditions d'accueil confortant la réussite scolaire et le développement personnel des jeunes.**

Le Plan Collège 2050 approuvé par l'Assemblée départementale en février 2023 vise à définir en concertation avec l'ensemble des acteurs et experts le « Collège de demain ».

C'est ainsi qu'une trentaine de partenaires du Département, dont l'Éducation nationale, ainsi qu'une quinzaine de ses directions et services, se sont mobilisés dans le cadre des 28 ateliers organisés entre les mois de juin et décembre 2023. Les échanges organisés autour des 9 enjeux thématiques ont permis de définir les grandes orientations fonctionnelles et bâtimentaires des collèges qui feront l'objet de rénovation ou qui seront reconstruits.

Ces grandes orientations constituent le "Référentiel bâtimентаire Plan Collège 2050". Elles seront mises en œuvre pour l'ensemble des constructions ou rénovations des collèges de Gâtine, territoire pilote recensant les établissements de Secondigny, Parthenay, Thénezay et Ménigoute ainsi que celui de Champdeniers situé hors territoire pilote.

Les programmations des travaux des collèges Philippe-de-Commynes à Niort et du Pinier à Melle dont les travaux ont débuté lors de l'été 2023 et du collège Gérard-Philippe à Niort dont les travaux ont débuté lors de l'été 2024, ont également embarqué ces recommandations.

Au cours de l'année 2023, différents groupes projets du territoire pilote ont également été constitués avec les élus des communes et intercommunalité sur lesquelles sont implantés les collèges. Lieux d'échanges réguliers et de co-construction ces groupes ont permis une restructuration des établissements en cohérence à l'échelle de leurs bassins.



Les orientations bâtimentaires issues des ateliers de travail

1. Principes structurants du collège de demain

Un établissement pensé comme un lieu de vie.

Le collège n'est pas seulement un lieu d'enseignement mais un espace de socialisation, de bien-être et d'épanouissement.

Les espaces intérieurs et extérieurs sont conçus pour accueillir temps scolaire et temps périscolaire, dans une logique d'ouverture maîtrisée au territoire. Un collège ouvert, lisible et sécurisé.

Parvis fonctionnel et sécurisé, intégrant l'ensemble des flux (transports scolaires, piétons, vélos, PMR, véhicules), en lien étroit avec les collectivités compétentes.

Développement de la mobilité douce, avec des stationnements vélos évolutifs (objectif 15 à 30 % des effectifs à terme, avec possibilité de recharge électrique).

Un collège ouvert et sécurisé.

Accès unique et clairement identifié, permettant un contrôle efficace des entrées et sorties.

2. Organisation pédagogique et éducative

Regroupement des salles en pôles disciplinaires (enseignement général, enseignements spécialisés), favorisant le travail collaboratif, la mutua-

lisation des ressources et la modularité.

Positionnement des dispositifs SEGPA, ULIS et UEE au cœur des enseignements généraux, afin de renforcer la mixité et l'inclusion.

Salles banalisées et modulables, non affectées à un enseignant ou une discipline, permettant l'adaptation des pratiques pédagogiques.

3. Le CDI et la vie scolaire

CDI en rez-de-chaussée, ouvert sur les espaces extérieurs, avec des salles de travail permettant l'accueil de demi-classes ou de groupes.

Vie scolaire centrale, visible depuis l'entrée, avec des vues directes sur les cours et une proximité avec les espaces d'étude, le foyer et le CDI.

4. Numérique éducatif

Abandon de la salle informatique au profit de classes mobiles numériques.

Généralisation du wifi dans l'ensemble des salles et infrastructures réseaux adaptées au développement du BYOD.

Mise à disposition d'au moins une salle équipée pour la visio-conférence de haut niveau, facilitant formations, jumelages internationaux, conseils d'administration ou réunions avec les familles.

5. Communauté éducative et gouvernance

Espaces pour les personnels.

Une salle du personnel repensée : lieu de convivialité, de détente et de restauration, complétée par des espaces de travail individuel et collectif.

Salles de réunion et bureaux permettant les échanges interprofessionnels, l'accueil des familles et des partenaires extérieurs.

Regroupement des services en lien avec les familles : administration, infirmerie, pôle médico-social, salle des parents.

Infirmerie comprenant bureau, salle de soins et salle de repos distincte, avec salle d'attente garantissant discrétion et confidentialité.

nagements favorisant la convivialité et la diversité des usages.

7. Inclusion et attention aux élèves

Conception universelle intégrant dès l'amont les enjeux d'accessibilité, de lisibilité et de confort sensoriel (bruit, lumière, couleurs, signalétique).

Espaces dédiés aux temps de régulation et d'apaisement (foyer, espace Snoezelen à proximité de la vie scolaire).

Gestion des accès permettant l'intervention des professionnels de l'inclusion et l'accueil des familles sur des temps différenciés.

Des préconisations pour aménager les espaces extérieurs.

6. Santé, bien-être et restauration

Sanitaires favorisant l'intimité, accessibilité PMR et organisation rationnelle par niveaux (6^e-5^e et 4^e-3^e) et par genre.

Restauration scolaire en rez-de-chaussée, conforme aux référentiels départementaux intégrant un self collaboratif, visant à réduire le gaspillage alimentaire (lire en page 42).

Salles de restauration traitées acoustiquement, avec des amé-

L'émergence des selfs collaboratifs et l'arrivée du 100 % français dans les assiettes

Illustration parfaite de l'esprit du Plan Collège 2050, prouvant que bâtiment et mode de vie sont intimement liés, le **self collaboratif réinvente la pause déjeuner**. Deux selfs collaboratifs ont vu le jour en Deux-Sèvres au sein des collèges niortais Philippe-de-Commines et Gérard-Philippe. Ces nouveaux espaces de restauration présentent de nombreux atouts :

- ils renforcent l'autonomie des élèves et modifient leur relationnel avec les agents. Les collégiens se servent eux-mêmes et les agents de restauration jouent un rôle éducatif lors d'échanges portant sur la composition du plat, la provenance des aliments ;
- l'élève évalue mieux la quantité de nourriture dont il a envie. Le gaspillage alimentaire est ainsi divisé par trois, ce qui a bien évidemment une incidence sur le plan financier. La marge dégagée permet de renforcer l'approvisionnement en produits locaux et bio ;
- contrairement à l'ancien système en ligne droite, la distribution repose désormais sur des îlots de type "salade bar" qui fluidifient considérablement le passage des élèves ;
- le service devient plus fluide : 1 h 15 contre 1 h 30 auparavant. Tous les collégiens déjeunent entre 11 h 45 et 13 h.

Selon les principaux des collèges, cette réorganisation a des répercussions sur le climat scolaire, jusque dans la cour de l'établissement. Elle bénéficie autant aux jeunes qu'aux agents en créant davantage de liens.

La salle de déjeuner, de forme simple et rectangulaire, est quant à elle modulable et adaptable à des organisations différentes. Lumière et transparence caractérisent cet endroit pour faciliter la surveillance

et offrir des vues sur l'extérieur. À noter que le Département souhaite développer des selfs collaboratifs chaque fois que cela est possible dans les établissements, avant même qu'un projet global de rénovation soit lancé. Trois établissements en bénéficieront à la rentrée 2026-2027 : les collèges de Saint-Maixent-l'École, Cerizay et Airvault.

Sagissant du contenu de l'assiette, **l'intégralité des denrées servies dans les restaurants scolaires des collèges sera, dès la rentrée scolaire 2026-2027, d'origine française pour tout ce qui est cultivable ou productible en France**. Ce chantier, lancé en janvier 2026, est un défi que la collectivité et les établissements porteront ensemble. Cette décision vient en renfort des dispositifs déjà engagés avec l'approvisionnement en produits locaux et bio. Il implique un effort d'organisation et un investissement financier assumé pour :

- garantir une qualité des produits et une traçabilité totale pour la santé des élèves ;
- soutenir les agriculteurs et les éleveurs français ;
- assurer le maintien de nos filières agricoles.

Les surcoûts liés à l'approvisionnement "100 % français" sont intégralement supportés par le Département.



Des recommandations pour l'aménagement des cours de collège

Conjointement au travail de ces 9 groupes de réflexion, une étude sur l'aménagement des cours de collège a été menée. Les recommandations issues de cette étude ont été intégrées au Référentiel bâtimementaire du Plan Collège 2050. Il donne des clefs pour améliorer ces espaces extérieurs situées au carrefour d'enjeux environnementaux, sociologiques, sanitaires et éducatifs.

1. Les espaces extérieurs et les cours de récréation

Les cours sont conçues comme de véritables espaces éducatifs et climatiquement résilients.

Principes majeurs :

- végétalisation et renaturation pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le confort thermique ;
- diversification des usages : se dépenser, se détendre, se promener, apprendre, créer.

Dans un premier temps, mise en place :

- de classes extérieures ;
- d'espaces sportifs non centraux et inclusifs ;
- de zones calmes et jardins de lecture.

Dans un second temps, selon la configuration de l'établissement et de la cour, mises en place :

- de promenades paysagères ;
- de parcelles pédagogiques temporaires (potagers, mares, projets environnementaux) ;
- d'espaces d'expression libre.

La concertation avec les élèves, les équipes pédagogiques et les agents est un levier essentiel d'appropriation et de réussite des projets.

2. Développement durable et ancrage territorial

Désimperméabilisation des sols, gestion différenciée des espaces verts, palettes végétales adaptées au changement climatique.

Intégration possible des énergies renouvelables (préaux solaires, ombrières photovoltaïques).

Choix de matériaux durables, clairs (albédo élevé) et entretien maîtrisé.

Inscription des collèges dans leur bassin de vie, avec des logiques de mutualisation raisonnée des équipements.

Le territoire pilote : travaux et reconversions

Sur le territoire pilote, les travaux ou les études sont bien engagés sur le site du Marchioux à Parthenay, Secondigny et Thénézay tandis que les reconversions sont à l'étude à L'Absie et à Parthenay sur le site de Mendès-France. Ces dernières sont au cœur de l'ambition du Plan Collège 2050. À travers ces reconversions, le Département fait le choix de maintenir une présence publique utile et visible au cœur des communes. Le choix de **soutenir l'attractivité locale et la qualité de vie des habitants.**

À travers ces reconversions, le Département affirme une conviction forte :

- la ruralité n'est pas un territoire en retrait, mais un territoire d'innovation ;
- un territoire capable d'inventer de nouveaux modèles, à taille humaine ;
- un territoire où l'on peut conjuguer qualité de vie, services et modernité.

Un projet structurant pour la commune de L'Absie

À L'Absie, sur le site de l'ancien collège Raymond-Migaud, cette ambition prend corps. La fermeture de l'établissement en juillet 2024 (l'effectif projeté était de 46 élèves à l'horizon 2032) ne marque pas une fin, mais **le point de départ d'un projet structurant**, pensé avec les acteurs locaux, accompagné par le Département et fidèle aux besoins du territoire.

Le Département s'est engagé auprès de la commune pour valoriser le foncier libéré par la déconstruction du collège. C'est ainsi que dès le début de l'année 2023, le Département et la commune de L'Absie ont constitué un groupe de travail afin de mener une réflexion sur la reconversion du site. Le souhait de voir se construire un projet intergénérationnel intégrant logements familiaux, logements seniors, micro-crèche et espace de rencontres a émergé grâce à l'accompagnement du Département et de son agence d'ingénierie ID 79. De récents échanges avec la nouvelle municipalité ont recentré le projet autour des logements intergénérationnels.

Le collège de Champdeniers, intégré au territoire pilote

Les études et travaux engagés sur le territoire pilote ont des répercussions sur les communes qui lui sont voisines et ouvrent la voie à de nouvelles réflexions. C'est le cas pour le collège de Champdeniers désormais intégré au territoire pilote. Les études de programmation sont lancées en concertation avec la commune pour appréhender au mieux les mutualisations possibles (système de chauffage par exemple).

Situation au 1^{er} mai 2026 sur le territoire pilote

Collège Louis-Merle - Secondigny

Construit en 1968 (type Pailleron)

261 élèves en 2025-2026
(+ 47 élèves par rapport à 2022-2023)
260 projetés en 2032-2033
Taux d'occupation projeté 2032-2033 au sein du nouveau collège : 89 %

Collège Mendès-France - Parthenay

Construit en 1938 - Rénovation en 1983

292 élèves en 2025-2026
(- 84 élèves par rapport à 2022-2023)

Collège Le Marchioux - Parthenay

Construit en 1834 - Rénovation en 1983

324 élèves en 2025-2026
(- 36 élèves par rapport à 2022-2023)

516 élèves projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté 2032-2033 au sein du nouveau collège : 75 %

Collège Jean-de-la-Fontaine Thénac

Construit en 1985 - Rénovation en 2003

189 élèves en 2025-2026
(+ 5 élèves par rapport à 2022-2023)
180 projetés en 2032-2033
Taux d'occupation projeté 2032-2033 : 58 %

Collège privé Saint-Joseph Parthenay

268 élèves en 2025-2026
(- 19 élèves par rapport à 2022-2023)

Collège Maurice-Fombeure Ménigoute

Construit en 1953 - Rénovation en 1997

160 élèves en 2025-2026
(+ 3 élèves par rapport à 2022-2023)
150 projetés en 2032-2033
Taux d'occupation projeté 2032-2033 : 39 %

L'Absie

Projet de création de logements intergénérationnels

Collège privé Saint-Joseph Secondigny

139 élèves en 2025-2026
(+ 11 élèves par rapport à 2022-2023)

Collège Roger-Thabault Mazières-en-Gâtine

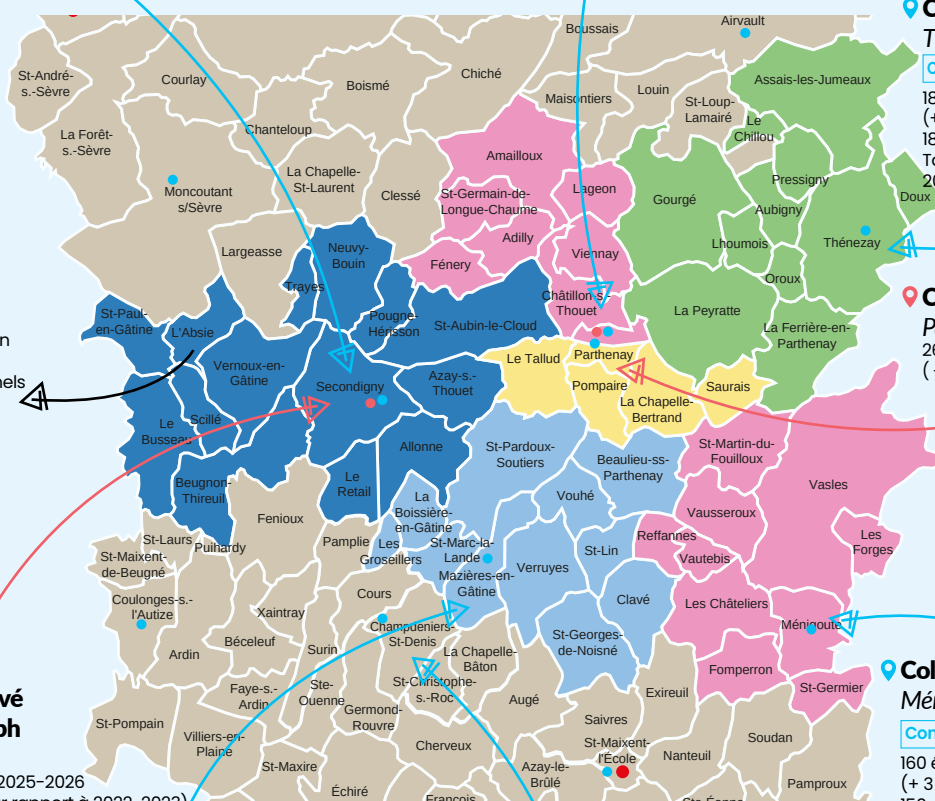
Construit en 1968 (type Pailleron) Rénovation en 2005

230 élèves en 2025-2026
(- 22 élèves par rapport à 2022-2023)
176 projetés en 2032-2033
Taux d'occupation projeté 2032-2033 : 28 %

Collège Léo-Desaivre Champdeniers

Construit en 1988

275 élèves en 2025-2026
(+ 9 élèves par rapport à 2022-2023)
222 projetés en 2032-2033
Taux d'occupation projeté 2032-2033 : 46 %



COLLÈGE DE PARTHENAY

LE PROJET DE NOUVEAU COLLÈGE

→ UN NOUVEAU COLLÈGE POUR PARTHENAY : UN PROJET STRUCTURANT AU SERVICE DES ÉLÈVES

Le projet du futur collège de Parthenay marque une étape importante pour le territoire. Il permettra de regrouper, sur le site actuel du collège Le Marchioux, les deux collèges parthenaisiens, pour atteindre une capacité d'accueil de 700 élèves et offrir des conditions d'apprentissage modernisées.

→ UN PROJET AMBITIEUX ALLIANT PATRIMOINE ET MODERNITÉ

Ce projet d'envergure conjugue valorisation du patrimoine et construction d'équipements contemporains. Il prévoit :

- la rénovation des bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial ;
- la déconstruction partielle de certains espaces existants ;
- et la construction de nouveaux bâtiments d'enseignement ainsi que d'un restaurant scolaire.

Au total, ce sont près de 7 000 m² d'espaces modernisés qui verront le jour. Réalisé en site occupé, le chantier sera organisé en plusieurs phases, alternant déconstructions et constructions afin de garantir la continuité du fonctionnement du collège.

Le bâtiment abritant les classes (vue rue H. Laborde)



© ATAUB architectes

Le nouvel externat sera relié au bâtiment rénové par une passerelle, assurant une circulation fluide et sécurisée. Le bâtiment conservé et rénové accueillera également des salles de classe ainsi que deux logements de fonction.

→ DES ESPACES PENSÉS POUR LES USAGES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le futur collège proposera des espaces modernes, fonctionnels et modulables, conçus pour répondre aux besoins des élèves et des équipes pédagogiques. Parmi les équipements prévus :

- une salle polyvalente ouverte sur l'extérieur en dehors des horaires scolaires ;



© ATAUB architectes

Esquisse du futur hall



© ATAUB architectes

Esquisse du futur restaurant scolaire

- une salle dédiée au bridge ;
- une salle de théâtre favorisant ainsi l'ouverture culturelle et les activités éducatives variées.

→ UNE FORTE AMBITION ENVIRONNEMENTALE

Le projet intègre pleinement les enjeux de transition écologique et de performance énergétique :

- installation de panneaux photovoltaïques ;
- création de toitures végétalisées ;
- mise en place d'un système de chauffage par géothermie ;
- recours à des matériaux biosourcés et à une ossature bois pour les nouvelles constructions.

Les espaces extérieurs seront également repensés, avec l'aménagement d'une cour largement végétalisée, apportant ombrage et confort tout en contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

→ UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Le projet inclut la construction d'un nouveau bâtiment de restauration avec un fonctionnement inédit pour l'établissement. Il accueillera :

- un self collaboratif ;
- un espace de production des repas sur place.

Cette évolution permettra de renforcer l'autonomie des collégiens, de les sensibiliser à de nouvelles pratiques et de contribuer activement à la réduction du gaspillage alimentaire.

→ UN PROJET ÉLARGI AUX BESOINS DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Au sein du même îlot, mais avec un fonctionnement indépendant, le Département prévoit également l'implantation d'un Service d'Accueil Diversifié (SAD). Celui-ci comprendra :

- une Maison de l'enfance, permettant d'héberger jusqu'à 10 enfants ;
- des bureaux pour l'Unité d'Accueil Famille (UAF).

Ce dispositif s'inscrit dans la politique départementale de protection de l'enfance.

→ UN SITE AU RICHE PASSÉ, MIEUX CONNU GRÂCE À L'ARCHÉOLOGIE

Le site du Marchioux porte une histoire forte, puisqu'il accueille les anciens bâtiments de l'École normale (1887), agrandie dans les années 1960-1970, et repose également sur l'emplacement d'un ancien couvent des Capucins datant du XVII^e siècle.

Dans ce contexte, une campagne de fouilles d'archéologie préventive a été prescrite. Financées par le Département (pour un montant d'environ 1,4 million d'euros TTC pour la tranche ferme), ces investigations seront menées sous l'autorité du Service régional de l'archéologie.

Organisées en deux phases (été 2026 et été 2027), elles font suite à de premiers sondages réalisés en 2025, qui ont déjà permis de confirmer la présence de vestiges du couvent ainsi que celle d'une vaste carrière. Ces nouvelles fouilles offriront une opportunité précieuse d'enrichir la connaissance de l'histoire du site.

→ UN CONCOURS RASSEMBLANT LES COLLÉGIENS POUR PROPOSER UN NOUVEAU NOM

Dans le cadre du projet de regroupement des deux établissements et de l'ouverture du futur collège, le Département, en lien étroit avec la Ville de Parthenay, a engagé une démarche de changement de nom.

Dès la prochaine rentrée scolaire, les élèves des deux collèges seront invités, avec l'appui des équipes pédagogiques, à proposer un nom féminin pour leur futur établissement. À l'issue de cette phase participative, chaque collège ainsi que les écoliers des communes de leur secteur sélectionneront leurs trois propositions favorites.

Un jury composé de représentants de l'Éducation nationale, des principaux de collèges et du Département retiendra ensuite un nom parmi ces 6 propositions. Celui-ci sera soumis pour avis aux Conseils d'administration des établissements, au conseil municipal de Parthenay et pour consultation aux conseils municipaux des communes de secteur, avant d'être présenté pour approbation à l'assemblée délibérante au début de l'année 2027.

→ QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

UN PROJET DE 7400 M² DE SURFACE DE PLANCHER

- Le collège : 6900 m² ;
- Le service d'accueil diversifié : 500 m² ;
- Une cour de récréation végétalisée : 2200 m² ;
- Un parking intérieur commun de 42 places végétalisées.

→ COÛT DU PROJET GLOBAL

25 300 000 € TTC à ce stade des études préalables.

Les bâtiments conservés



Façade parvis



Plan du projet



LE CALENDRIER DES TRAVAUX



Mai 2025

Début de la phase d'études en concertation avec les collectivités locales, les riverains et l'Éducation nationale

RÉALISÉ



Avril 2026

Lancement de la procédure d'appel d'offres pour la sélection des entreprises de construction

Été 2026

Première phase de fouilles

EN COURS

Septembre 2026

Démarrage du chantier

À VENIR

Année scolaire 2026/2027

Concours interne pour le choix du nom du collège

Été 2027

Deuxième phase de fouilles

Septembre 2027

Livraison du restaurant scolaire

Mars 2029

Livraison du nouveau bâtiment d'enseignement

Avril 2029

Début des travaux de rénovation des bâtiments conservés



Mars 2030

Inauguration

**NOUVEAU COLLÈGE
700 ÉLÈVES**

COLLÈGE DE SECONDIGNY IDA-GRINSPAN

LE PROJET DE NOUVEAU COLLÈGE

→ UN NOM PORTEUR DE SENS

Pour accompagner ce projet, le Département a souhaité donner au futur collège et à son internat le nom d'une personnalité féminine.

Une démarche participative a été engagée : ainsi chaque classe du collège a proposé un nom. Puis, élèves, personnels du collège et élèves de CM1-CM2 ont pris part à une première sélection. À l'issue de ce processus et après validation par un jury réunissant le Département et l'Éducation nationale, le nom d'Ida Grinspan a été retenu.

Ce choix, officiellement approuvé lors de la séance du Conseil départemental du 27 avril, a été dévoilé aux collégiens, marquant une étape symbolique forte pour ce futur établissement.

→ UN NOUVEAU COLLÈGE À SECONDIGNY : MODERNE, ÉCOLOGIQUE ET OUVERT SUR L'AVENIR

Le futur collège de Secondigny prend forme avec une ambition claire : offrir aux élèves un établissement moderne, confortable et adapté aux enjeux de demain.

Le nouveau bâtiment est construit à proximité immédiate du collège actuel, sur un ancien terrain de sport. Une fois

ce nouveau collège livré, l'ancien site sera déconstruit afin de laisser place à un espace de stationnement mutualisé, partagé avec les équipements voisins (école, installations sportives) et adapté aux différents usages : bus scolaires, personnels, visiteurs et dépose-minute.

→ LE PREMIER INTERNAT DEUX-SÉVRIEN

Le collège se distingue également par la création du premier internat de collège du Département, une offre unique sur le territoire. D'une capacité initiale de 32 places, cet internat pourra être étendu à 60 places. Le Département porte l'ambition d'obtenir une labellisation dans le cadre du dispositif national des internats d'excellence. Sa conception et son fonctionnement sont imaginés afin d'en faire un lieu accueillant, confortable, propice aux apprentissages et à l'autonomie, ainsi qu'à l'ouverture sur le monde.



Esquisse du futur CDI



Esquisse du futur restaurant scolaire

→ DES ESPACES MODERNES, FLEXIBLES ET OUVERTS

Premier projet issu du Référentiel bâtementaire du Plan Collège 2050, ce nouvel établissement propose des espaces pensés pour s'adapter aux usages pédagogiques actuels et futurs : polyvalents, modulables, fonctionnels et mutualisables.

Parmi les aménagements prévus :

- une salle polyvalente avec un accès indépendant, permettant une utilisation en dehors du temps scolaire ;
- un restaurant scolaire intégrant un self collaboratif, favorisant l'autonomie des élèves et contribuant à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

→ UNE CONCEPTION ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet intègre pleinement les enjeux de transition écologique et de performance énergétique, avec :

- des toitures végétalisées ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- un système de chauffage par géothermie.

Les choix constructifs privilégient des matériaux durables et performants : béton bas carbone pour la structure, bois pour les aménagements, menuiseries mixtes bois-aluminium. Des dispositifs de protection solaire (casquettes, brise-soleil) viendront compléter l'ensemble pour garantir un confort thermique optimal. Tout est pensé pour garantir confort et performance énergétique, été comme hiver.

→ DES ESPACES EXTÉRIEURS PENSÉS POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Au cœur des bâtiments, une cour aménagée et arborée s'organisera en quatre espaces distincts, offrant différentes ambiances : détente, circulation, activités sportives ou encore espaces calmes de contemplation.

Un amphithéâtre extérieur permettra de développer des pratiques pédagogiques en plein air (« classe dehors »), tandis qu'un espace dédié à des projets éducatifs offrira de nouvelles possibilités d'apprentissage.

→ QUELQUES CHIFFRES CLÉS : UN PROJET DE 6000 M²

- Nouvel externat (salles de classes, vie scolaire, administration, salle des personnels, CDI ...) : 3700 m² ;
- Internat : 1120 m² permettant d'accueillir 32 élèves (16 filles, 16 garçons) ;
- Demi-pension : 970 m² avec self collaboratif ;
- Logements de fonction : 250 m² (3 logements).

→ COÛT DE L'OPÉRATION : 22 500 000 € TTC



Entrée du collège



Entrée actuelle



Vue aérienne du projet



LE CALENDRIER DES TRAVAUX



Septembre 2024

Lancement des études en concertation avec les collectivités locales, l'Éducation nationale et les riverains

RÉALISÉ

Septembre 2025

Obtention du permis de construire

Novembre 2025

Sélection des entreprises puis lancement de la phase préparatoire du chantier

Décembre 2025

Démarrage du chantier

Janvier - mars 2026

Concours interne au collège pour proposer le nom du futur collège



Janvier 2027

Livraison et mise en service du restaurant scolaire, avec self collaboratif

À VENIR



Septembre 2027

Inauguration

NOUVEAU COLLÈGE

Novembre 2027

Livraison de 3 logements de fonction

Mars 2028

Livraison des espaces de stationnement mutualisés

COLLÈGE DE THÉNEZAY

→ VERS UNE CITÉ SCOLAIRE À THÉNEZAY : UN PROJET PARTAGÉ AVEC LE TERRITOIRE ET INNOVANT

Dans le cadre du projet de rénovation du collège Jean de La Fontaine, engagé dès 2023, le Département a souhaité aller plus loin en imaginant une nouvelle organisation des espaces, plus adaptée aux besoins actuels et futurs des élèves.

Dans ce contexte, le Département a proposé à la Communauté de communes Parthenay-Gâtine de réutiliser le bâtiment libéré pour y implanter la future école de Thénezay. Après une phase d'études, cette proposition a été acceptée au printemps 2025, ouvrant la voie à une démarche innovante : la création d'une cité scolaire école-collège. L'un des objectifs de ce projet est de permettre le regroupement des services publics de l'éducation sur un site unique.

→ UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER LES ESPACES SCOLAIRES

Une cité scolaire repose sur un principe simple : mutualiser certains équipements entre plusieurs établissements, ici l'école primaire et le collège. Cette organisation permet de mieux utiliser les espaces tout en favorisant les échanges et la continuité des parcours des élèves.

Concrètement, plusieurs équipements pourront être partagés :

- le restaurant scolaire,
- le CDI,
- les salles spécialisées,
- les espaces extérieurs, comme la « classe dehors »,
- ou encore les stationnements.

→ UN PROJET EN ÉVOLUTION POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS

Une étude de programmation conjointe entre les besoins du collège et de l'école a été réalisée fin 2025.

Sur cette base, une nouvelle étude de maîtrise d'œuvre, intégrant à la fois l'école et le collège et potentiellement d'autres activités liées à la jeunesse, est en cours de lancement.

→ DES AMBITIONS FORTES POUR UN CADRE D'APPRENTISSAGE DURABLE

Comme pour les projets de construction neuve, cette rénovation vise un haut niveau d'exigence en matière de :

- performance énergétique,
- qualité d'usage,
- modularité des espaces.

L'objectif est de regrouper les services publics de l'éducation sur un site unique et ainsi de proposer un cadre d'apprentissage moderne, confortable et durable, au service des élèves, des équipes éducatives et plus largement du territoire. Ce regroupement a pour but également de faciliter l'organisation des parents.



Vues actuelles du collège



salle Eli-Cousseau



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX



2025

Élaboration du programme
partenariat de cité scolaire
école-collège

RÉALISÉ



2026

Sélection de l'équipe
de maîtrise d'œuvre et
démarrage des études

EN COURS



2027

Finalisation des études
de maîtrise d'œuvre et
lancement des chantiers

À VENIR



Été 2029

Fin de chantier

Septembre 2029

Ouverture de la 1^{re} cité
scolaire école-collège
des Deux-Sèvres

NOUVEAU COLLÈGE

Trois collèges hors territoire pilote intégrés au Plan Collège

Les programmes de rénovation-restructuration des collèges Le Pinier à Melle, Philippe-de-Commynes et Gérard-Philippe à Niort ont été complétés pour intégrer les préconisations du référentiel bâtementaire du Plan Collège 2050. Les chantiers sont bien engagés pour les trois établissements avec des livraisons prévues en septembre 2026 pour Le Pinier, juin 2027 pour Gérard-Philippe et septembre 2027 pour Philippe-de-Commynes.

COLLÈGE DE NIORT Philippe-de-Commynes

C'EST FAIT !



- **Déconstruction et transfert des bâtiments dédiés aux classes de technologie et de l'abri vélos.**

- Travaux réalisés en 2023.
- Un abri vélos provisoire est en place.



Abri vélos provisoire



Déconstruction des bâtiments abritant les classes de technologie



Travaux de terrassement

- **Construction d'un nouveau bâtiment de restauration**

- Livraison en août 2025.
Mise en service dès la rentrée scolaire 2025/2026.
- La salle de restauration intègre un self collaboratif visant à diminuer le gaspillage alimentaire, à responsabiliser les collégiens et à renforcer leur autonomie.



Construction du nouveau restaurant scolaire

- **Rénovation de la salle de musique**

- chantier lancé en avril 2025.
Mise à disposition de la salle à la rentrée 2025/2026.



Le nouveau restaurant scolaire

C'EST EN COURS



- **Travaux de rénovation thermique des bâtiments**
 - D'avril 2025 à avril 2027.
 - 100 % des façades seront rénovées pour un gain énergétique de 66 %.
- **Réaménagement du bâtiment A** hébergeant des salles de classe (intervention par niveau, du 3^e étage au RDC).

À VENIR



- Construction d'un nouvel abri vélos.
- Rénovation du bâtiment administratif et des logements de fonction (E).



LES CHIFFRES CLÉS



- **Coût initial avant Plan Collège 2050**
8 395 152 € TTC
dont montant des travaux
6 200 000 € HT
- **Coût total de l'opération Plan Collège 2050**
dont travaux :
12 600 000 € TTC
Coût des travaux :
10 900 000 € TTC



LE CALENDRIER DES TRAVAUX

**Juillet 2023**

Lancement des travaux de démolition

RÉALISÉ

Juillet 2024

Début des travaux de construction du restaurant scolaire

Avril 2025

Début des travaux de rénovation de la salle de musique

Été 2025

Début des travaux dans l'ancien réfectoire pour création de salles de classes

Septembre 2025

Mise à disposition et inauguration du nouveau restaurant scolaire

Avril 2026

Mise à disposition du bâtiment B

Mai 2026

Début des travaux de rénovation du bâtiment A

Été 2026

Construction du nouvel abri vélos

Avril 2027

Mise à disposition du dernier niveau rénové du bâtiment A et début des travaux de rénovation du bâtiment administratif et des logements de fonction (bât. E)

À VENIR

Août 2027

Mise à disposition du bâtiment E

**Septembre 2027**

Inauguration

NOUVEAU COLLÈGE
600 ÉLÈVES

COLLÈGE DE NIORT

Gérard-Philippe

C'EST FAIT !



Salle de classe avant travaux



Salle de classe après rénovation

- **Création de deux bureaux santé et d'une salle parents-professeurs**
 - Mise à disposition en septembre 2024.
- **Rénovation des salles de classes du bâtiment B3.**
 - Mise à disposition en septembre 2025.
- **Construction d'un nouveau bâtiment de restauration.**
 - Chantier mené de l'été 2024 à août 2025. Mise en service à la rentrée scolaire 2025/2026.
 - Aménagement d'un self collaboratif visant à diminuer le gaspillage alimentaire, à responsabiliser les collégiens et à renforcer leur autonomie.



Construction du restaurant scolaire



Inauguration du restaurant scolaire

C'EST EN COURS



- **Rénovation du bâtiment principal (B1)**
 - 1^{re} phase de travaux d'avril 2025 à avril 2026.
 - Mise aux normes et redistribution des espaces.
 - Rénovation thermique : isolation des murs, réfection des toitures, remplacement des menuiseries, reprise du système de chauffage.
- **Transformation de l'ancien restaurant scolaire en salles d'arts plastiques et de technologie.**



À VENIR



- 2^e phase de rénovation du bâtiment B1, de mai 2026 à février 2027.
- Extension du préau.
- Création d'un foyer.
- Construction d'un abri vélos à l'entrée du collège.
- Travaux de rénovation intérieure du CDI.
- Réfection des logements de fonction (clos et couvert) et locaux ULIS (B7).

LES CHIFFRES CLÉS



- **Coût initial avant Plan Collège 2050**
7 794 000 € TTC
dont montant des travaux
5 517 000 € HT
- **Coût total de l'opération Plan Collège 2050 dont travaux :**
14 000 000 € TTC
Coût des travaux :
12 500 000 € TTC



LE CALENDRIER DES TRAVAUX

**Juillet 2024**

Lancement du chantier

RÉALISÉ

Septembre 2024

Mise à disposition de deux bureaux santé et d'une salle parents-professeurs

Juin 2025

Début des travaux dans le bâtiment principal (B1)

Juillet 2025

Début des travaux de transformation de l'ancien réfectoire en salles d'arts plastiques

Septembre 2025

Livraison et inauguration du nouveau restaurant scolaire et des classes du bâtiment B3

Été 2026

Construction de l'abri vélo et réfection du CDI

Septembre 2026

Mise à disposition du bâtiment B5 rénové

À VENIR

Février 2027

Fin des travaux de rénovation du bâtiment B1 et début des travaux dans les logements de fonction et locaux ULIS (B7)

**Juin 2027**

Fin des travaux du bâtiment B7 puis Inauguration

NOUVEAU COLLÈGE
600 ÉLÈVES

COLLÈGE DE MELLE

Le Pinier

C'EST FAIT !



- **Travaux de rénovation énergétique**

- Chantier lancé à l'été 2023; livré en octobre 2024.
- Certains travaux restent à finaliser pour cause d'interaction avec les travaux de rénovation intérieure (ventilation).

- **Travaux de rénovation intérieure**

- De mai 2024 à mai 2026.
- Mise à disposition du 2^e étage: mai 2025.



Salle de classe avant rénovation



Le 2^e étage après rénovation



Bâtiment principal avant travaux



Isolation par l'extérieur



Bâtiment principal après rénovation

C'EST EN COURS



- **Travaux de rénovation intérieure de mai 2024 à mai 2026**
 - Mise à disposition du 1^{er} étage : janvier 2026.
 - Mise à disposition du RDC : avril 2026.
 - Mise à disposition du foyer, de l'entrée et de la bagagerie : mai 2026.

Esquisse du futur foyer



À VENIR



- **De juin à septembre 2026**
rénovation intérieure du bâtiment E.

LES CHIFFRES CLÉS



- **Montant travaux initiaux rénovation énergétique :**
2 432 000 HT
- Montant travaux initiaux restructuration :**
1 900 000 HT
- Coût opération avant PC 2050 :**
5 660 400 TTC
- **Coût total de l'opération PC 2050**
dont travaux
6 112 000 TTC
- Dont rénovation énergétique :**
3 298 000 € TTC
- Dont rénovation intérieure :**
2 683 900 € TTC
- Réfection des espaces SEGPA :**
130 000 € TTC



LE CALENDRIER DES TRAVAUX

RÉALISÉ

**Juin 2023**

Lancement des travaux de rénovation extérieures

Mai 2024

Début des travaux de rénovation intérieure

Octobre 2024

Livraison des travaux de rénovation extérieure

Mai 2025Mise à disposition du 2^e étage rénové**Septembre 2025**

Mise en service du réfectoire rénové

Novembre 2025Mise à disposition du 1^{er} étage rénové (espaces SEGPA)**Janvier 2026**Mise à disposition du 1^{er} étage rénové (autres locaux)**Avril 2026**

Mise à disposition du Rez-de-chaussée

Mai 2026

Livraison du préau et du foyer pour les élèves

Juin 2026

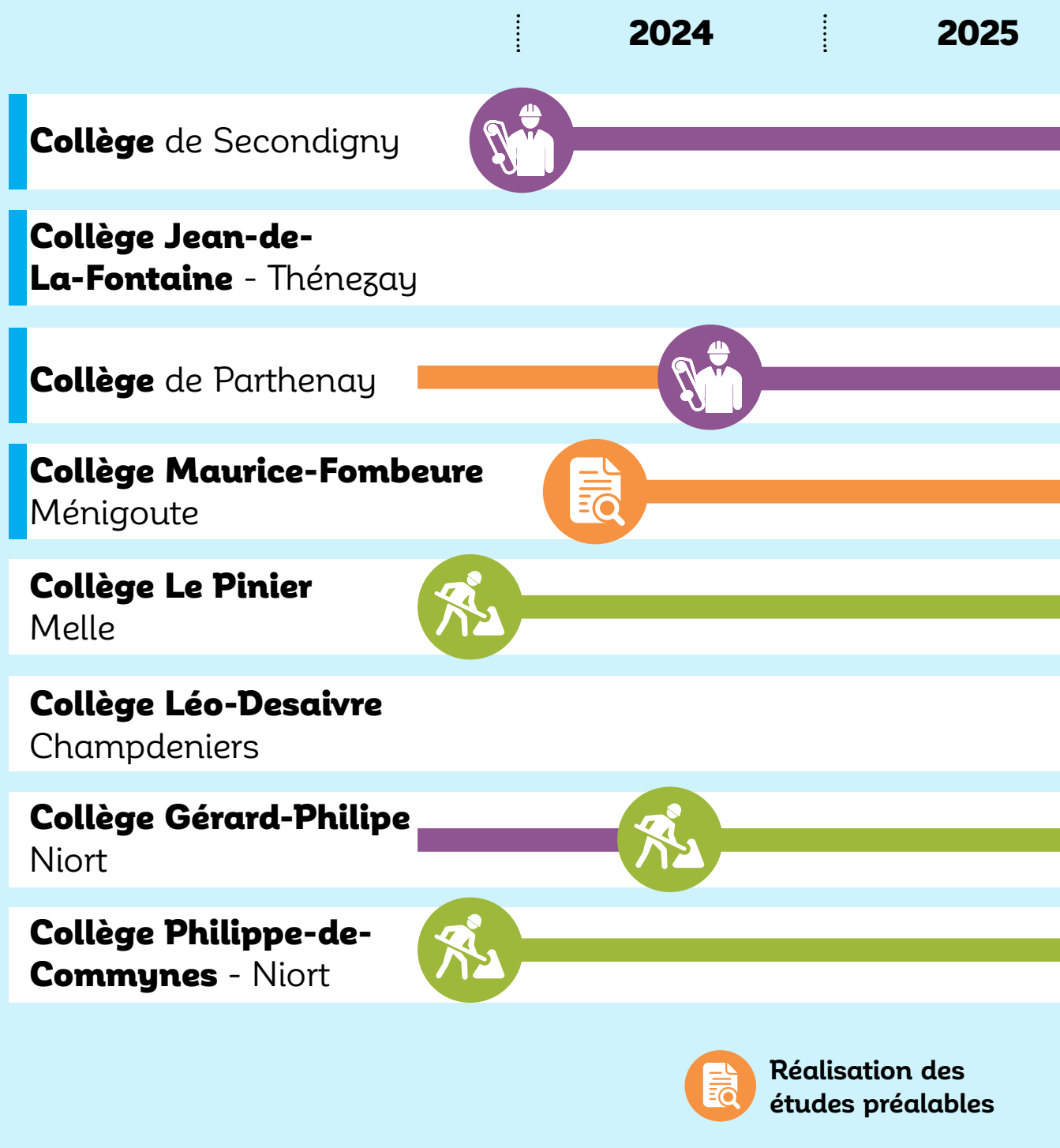
Rénovation intérieure du bâtiment E

Septembre 2026Fin des travaux
InaugurationNOUVEAU COLLÈGE
550 ÉLÈVES



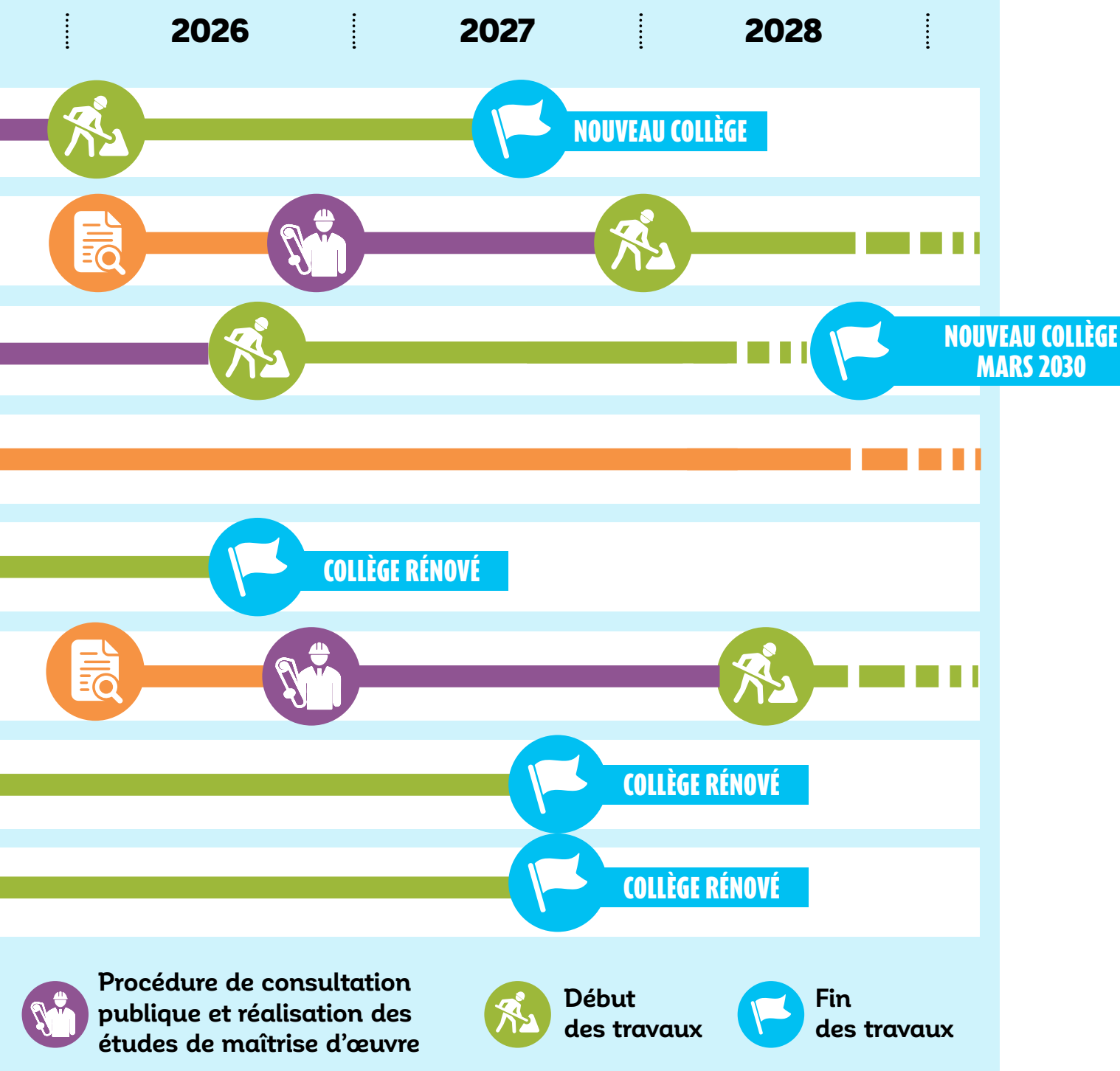
CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX DU P

Des prémices du Plan Collège 2050 en février 2023 à la concrétisation d'une réalité pour les collégiens qui voient leurs établissements se moderniser, ce calendrier permet de visualiser l'ampleur du chantier des travaux réalisés.



PLAN COLLÈGE 2050 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

es projets à l'heure actuelle, en presque trois ans, ce plan ambitieux est
iser pour leur assurer les meilleures conditions de réussite scolaire. Ce
, en cours et à venir dans les collèges des Deux-Sèvres.



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

